



LE P'TIT FRAMBALDÉEN

2024

Bulletin municipal



Saint Fraimbault de Prières

Sommaire

Le mot du maire • 3

Finances • 4

Réalisations 2023 • 6

Projets 2024 • 8

Mayenne Communauté • 13

Rétrospective 2023 • 15

Tarifs • 23

Action sociale • 30

Vie associative • 33

Infos générales • 49

Dates à retenir • 58

Mairie

3, place de l'église
53300 Saint-Frambault-de-Prières

Tél : 02.43.00.87.78 - Fax : 02.43.00.84.50

<http://saintframbaultdeprieres.com>

email : mairiestframbaultdeprieres@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Mardi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Mercredi	8h30 – 12h 13h30 – 18h
Jeudi	8h15 – 12h15 13h30 – 18h
Vendredi	8h15 – 12h15 Fermée l'après-midi
Samedi	8h30 – 12h



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

Didier Christine

6, place de l'église

53300 St Frambault de Prières

Tél : 02.43.00.87.89

Fermée le lundi et mercredi

Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 8h45 à 12h15



Mot du Maire



Chères Frambaldéennes, chers Frambaldéens,

Cela fait trois ans que vous nous avez accordé votre confiance et que vous nous avez confié la responsabilité de dynamiser notre village. À mi-mandat, nous avons souhaité faire le point avec vous et vous rendre compte de nos actions au regard des engagements que nous avons pris.

Pendant ses trois premières années, nous avons réalisés :

- La vente du site du Mézeray au profit d'ETIC 53, entreprise de travail et d'insertion de Copainville, où est désormais installé leur site d'éco-pâturages,
- La création du lotissement « Le Verger » au Hameau de la Gare de 16 parcelles,
- La construction d'une salle de multi-activités auprès de l'école en remplacement de la salle de motricité vétuste,
- La création d'un city-park qui sera livré au printemps prochain.

Un audit énergétique va être fait l'année prochaine concernant les bâtiments communaux (école, salles des fêtes et foyer).

Seul ombre au tableau et dans le contexte d'une baisse démographique de notre commune, les effectifs de l'école diminuent. La fermeture d'une classe est clairement envisagée par l'inspection académique qui rendra sa décision définitive mi-février 2024. Nous avons repoussé l'échéance l'année dernière en faisant valoir nos investissements, tels que la création du nouveau lotissement, qui n'ont à ce jour pas permis de revoir les effectifs à la hausse.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'achat d'un terrain pour aménager une voie piétonne allant du Hameau de la Gare au centre bourg. Nous avons également décidé de ne pas augmenter les taxes locales vu la conjoncture actuelle. Nous modifions les ampoules de l'éclairage public par des ampoules led et nous avons réduit le temps de celui-ci.

Le CCAS, poursuit son action et son aide en faveur des plus fragiles et des plus démunis d'entre nous.

Enfin, nous allons procéder à la rénovation du Pont de la Lande du Fresne dans le courant de l'année 2024 notamment grâce à une subvention exceptionnelle de l'Etat dans le cadre du programme national des ponts.

Je voudrais remercier chaleureusement tous les agents communaux pour leur coopération et leur implication.

Je remercie chacun des acteurs de notre commune : enseignants, commerçants, chef d'entreprises, artisans, présidents et bénévoles des diverses associations. Grâce à vous, Saint-Frambault de Prières existe, se dynamise et vit ! Merci à tous.

Je veux enfin avoir une pensée émue et sincère pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année. Je souhaite à leurs proches de recevoir beaucoup de bienveillance et d'amour pour pouvoir surmonter leur peine et retrouver le chemin du bonheur auquel nous aspirons tant.

Je vous souhaite donc, au nom de toute mon équipe, une très belle année 2024, faite de joies familiales, de convivialité et de moments de bonheurs simples et partagés. Qu'une bonne santé vous accompagne pour accomplir tous vos projets et pour surmonter les difficultés de la vie.

Apprenons du passé, vivons dans le présent et ayons confiance en l'avenir.

Très cordialement,
Le Maire,
Thierry Moutel

Conseil Municipal

En 2023, la composition du conseil municipal a été modifiée : démission de Mme Primaux Anick pour raisons personnelles. Son siège est devenu vacant, l'assemblée est donc dorénavant composée de 14 élus.

Finances

Budget primitif 2023

La rigueur budgétaire nous permet d'avoir des finances saines et de maintenir notre capacité d'investissement malgré la hausse subie des dépenses (inflation, énergie...). Le contexte reste incertain. Notre priorité reste avant tout de faciliter la vie de tous en y intégrant la notion de bien-vivre et de proximité.

Dépenses de fonctionnement : 1 288 997 €

Atténuation de produits 35 800.00 €

Charges exceptionnelles 12 750.00 €

Autofinancement 317 949.00 €

Charges financières 45 000.00 €

Charges gestion courante 145 698.00 €

Frais de personnel 339 800.00 €

Charges générales 392 000.00 €

Recettes de fonctionnement : 1 288 997 €

Excédent 2022 200 000.00 €

Produits exceptionnels 1 500.00 €

Produits de gestion 40 500.00 €

Dotations Participations 225 167.00 €

Fiscalité locale 364 000.00 €

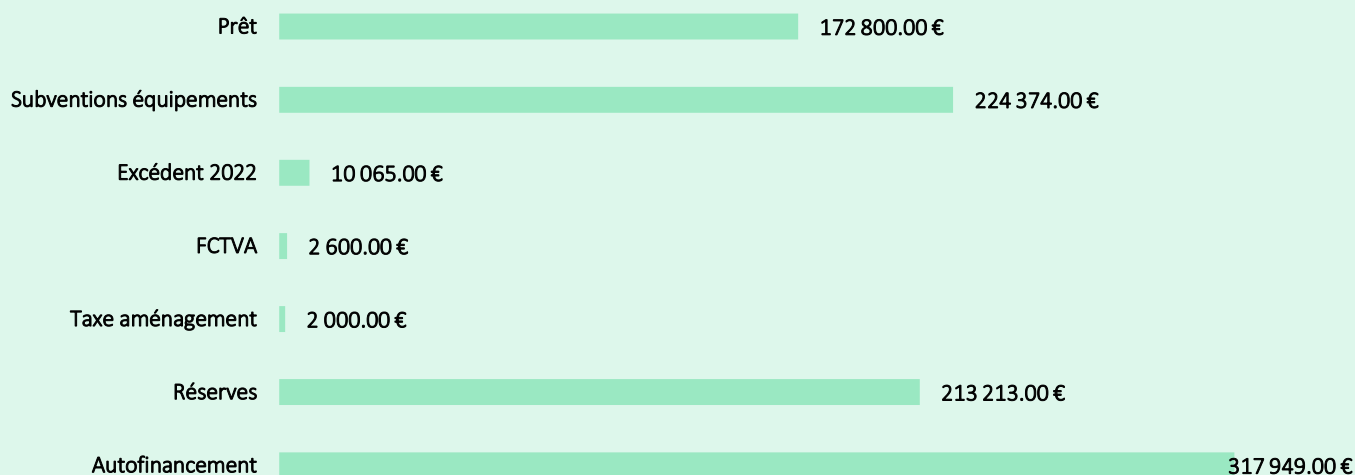
Impôts et taxes 138 030.00 €

Vente de produits 319 800.00 €

Dépenses d'investissement : 943 001 €



Recettes d'investissement : 943 001 €



Fiscalité

Taxes	Bases impositions	Taux 2022	Recettes fiscales
Foncier bâti	902 500 €	43.28 %	390 602 €
Foncier non bâti	117 300 €	38.50 %	45 161 €
*Habitation	151 538 €	13.22 %	20 033 €
Allocations compensatrices			25 892 €

* La taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

Réalisations 2023

Salle multi-activités

Ce nouveau bâtiment d'une superficie de 130 m² a pour objectifs d'améliorer de façon significative ses performances énergétiques et d'offrir aux utilisateurs des conditions d'utilisations optimales.

Coût H.T. des travaux : 255 604 € / Subventions obtenues : 201 495 €



Sondage : consultation ouverte à la population.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer un nom à cette nouvelle salle.
Vous avez une idée de nom ? Alors n'hésitez pas et transmettez nous vos suggestions
à l'adresse suivante : mairiestframbaultdeprieres@orange.fr

Billodrome au groupe scolaire « Henri Dès »



Le bac à sable « devenu une litière à ciel ouvert » a été remplacé par un billodrome. Ce circuit insolite peut recevoir aussi des petites voitures.

Les enfants des cours moyens ont pu participer à sa conception. Une journée a été nécessaire à son installation, un planning a été établi et les billes achetées par l'école.

Coût H.T. des travaux : 3 560 €
(non comprises les tâches préparatoires réalisées par l'agent communal).

Rénovation salle bibliothèque au groupe scolaire

Chaque année, depuis le début du mandat des travaux d'entretien dans les salles de classes sont réalisés. En 2023, c'est la salle bibliothèque qui a fait peau neuve (ragréage du sol, nouveau revêtement de sol PVC et travaux de peinture).

Coût H.T. : 14 775 € H.T.

Depuis 2020, pour la rénovation des classes, la commune a investi 36 000 € HT.

Remplacement du véhicule du service technique

Après 6 ans de bons et loyaux services, l'ancien véhicule, servant au transport des repas cantine et à domicile, acquis d'occasion en 2017 a été remplacé par un véhicule de type Renault Kangoo.

Coût H.T. : 7 910 € H.T.



Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable au hameau « Les Trembles-Chedouet-La Douettée »

Ces travaux ont consisté à renouveler l'antenne qui alimente ce secteur, qui passait auparavant en domaine privé par une antenne (400 ml) et qui est maintenant sur le domaine public.

Coût H.T. des travaux : 56 456 € / Subventions obtenues : 16 893 €

Travaux clocher église

Une nacelle a été nécessaire pour permettre une intervention sur le clocher de l'église : la croix métallique sur laquelle prenait place le paratonnerre penchait ainsi que le coq. L'entreprise Bodet a donc procédé à leur enlèvement ainsi qu'à leur remplacement. L'entreprise Letertre réalisant quant à elle l'étanchéité du toit.

Coût H.T. des travaux : 7 650 €



Eclairage public



Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, pour des raisons économiques et écologiques (pollution lumineuse), la commune a modifié les horaires de coupure de l'éclairage public et a lancé son programme pluriannuel de remplacement de certains mâts ainsi que les ampoules actuelles par des LED. Les travaux se poursuivront en 2024.

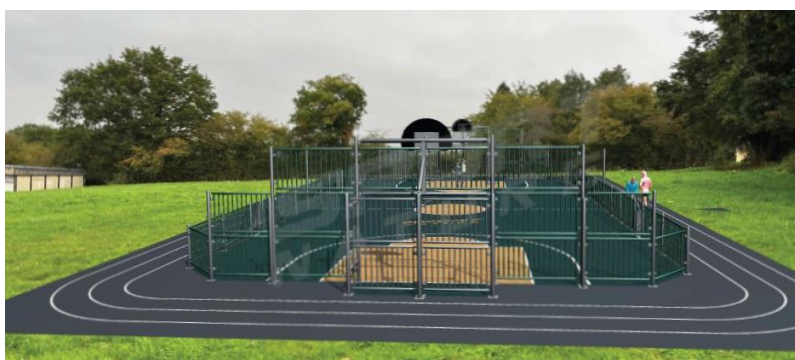
Coût H.T. (2023) : 10 750 € H.T.

Projets 2024

Construction d'un city stade

Ce terrain multisports sera réservé à la pratique du basket-ball, du hand-ball, du volley-ball, du football, du tennis, du tennis-ballon, du badminton et de la course à pied. Les activités scolaires et extrascolaires seront prioritaires pour l'utilisation du site.

Les notifications tardives d'attributions de subventions pour ce projet ont différé le démarrage des travaux courant septembre. De plus les conditions météorologiques ont stoppé le chantier qui devrait prendre fin mars 2024.



Coût H.T. des travaux et achat mobilier : 80 000 € / Subventions obtenues : 61 552 €

Audit énergétique pour trois bâtiments communaux

Après avoir réalisé un bilan énergétique des bâtiments communaux, la commune a missionné le bureau d'études LCA (Laval) pour la réalisation d'un audit énergétique pour trois des bâtiments les plus énergivores : salles communales, groupe scolaire, foyer des jeunes.

La mission de l'étude portera sur l'identification des économies d'énergies réalisables dans le cadre de projets de rénovation thermique des bâtiments. Cela nous permettra ainsi de nous guider dans le choix des solutions à mettre en œuvre dans l'objectif d'améliorer leurs performances thermiques.

Coût H.T. de l'audit : 6 380 € Subvention sollicitée : 3 190 €



Pont « La Lande du Fresne »

Chronologie des faits :

Février 2022 : Dans le cadre du « Programme Nationale Ponts », piloté par le Cerema, organisme d'Etat, la commune a été sollicitée pour bénéficier gratuitement d'une prestation d'ingénierie pour le recensement et une évaluation préliminaire de l'état des ponts présents sur notre commune : La Gracière et Les Landes du Fresne.



Novembre 2022 : Suite aux visites de recensement et de reconnaissance visuelle réalisées par le prestataire Sixense, le pré-rapport visuel concernant le pont de La Lande du Fresne a préconisé l'interdiction immédiate de la circulation des véhicules sur l'ouvrage en raison d'un défaut majeur constaté sur la structure. Le Cerema informe la commune qu'un rapport définitif détaillé préconisant les travaux à réaliser sera transmis à la commune au plus tard le 31 mars 2023.

Avril 2023 : Malgré plusieurs relances auprès de Cerema, la commune n'ayant toujours pas reçu ce rapport définitif prend les devants et contacte un bureau d'études privé : LGEI, spécialiste de la rénovation des ponts.

Juin 2023 : En concertation avec les élus, LGEI procède à une expertise de capacité de l'ouvrage. Le déroulement des essais de charges ne révèle aucune anomalie, disfonctionnement ou bruit particulier ; la structure est saine visuellement et ne comporte pas d'endroit d'affaiblissement d'inertie prépondérant. La municipalité décide donc la réouverture du pont et en informe les services de l'Etat.



Début juillet 2023 : Après avoir transmis cette expertise de capacité de l'ouvrage à la Préfecture, Le Cerema a contesté celle-ci en mentionnant qu'elle n'était pas conforme aux calculs préconisés par eux !!! Tout en sachant que le bureau d'études LGEI travaille souvent avec cet organisme.

Mme La Préfète a donc demandé à la mairie de reprendre un arrêté municipal pour à nouveau fermer le pont, ce que la mairie a refusé de faire. Dans ces conditions Mme La Préfète, s'est donc substituée au pouvoir du maire et a pris un arrêté préfectoral obligeant la commune à refermer le pont à la circulation.

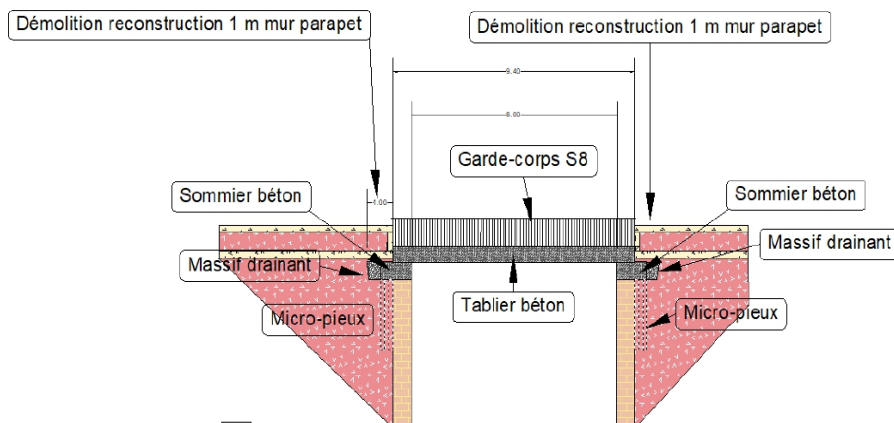
Mi- juillet 2023 : La mairie reçoit enfin le rapport définitif détaillé (prévu fin mars 2023 !). Une réunion avec tous les services concernés en septembre n'apporte aucun élément complémentaire vis-à-vis du pré-rapport initial à part le fait de demander une expertise complémentaire sur l'état de corrosion des poutres métalliques de la structure.

Novembre 2023 : Les différentes investigations démontrent donc que la structure est fortement altérée par la corrosion qui est due à une absence d'assainissement et d'étanchéité de l'ouvrage. Toutefois, en attendant les travaux de reprise de l'ouvrage et en se référant aux essais de charges réalisés en juin 2023, la mairie sollicite auprès de Mme La Préfète, la réouverture du pont uniquement pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Cette demande est acceptée début janvier 2024.

Le programme des travaux à réaliser est le suivant :

- Les poutres transversales seront démontées et évacuées,
- Un butonnage provisoire des murs sera réalisé afin de reprendre les efforts de poussée après démontage des poutres longitudinale,

- La structure métallique (poutres longitudinales) sera démontée et évacuée,
- investigation géotechnique afin de savoir si les appuis peuvent recevoir la charge du nouveau tablier,
- Réalisation des micros pieux, des sommiers en béton, des appuis, du tablier en poutre dalle et de la chaussée,
- Remontage des murs d'abouts, mise en place des gardes corps et d'un massif drainant en arrière les sommiers.



Coût H.T. prévisionnel

des travaux : 210 000 €

Subventions sollicitées : 165 665 €

Les travaux ne pourront pas commencer avant l'accord des subventions sollicitées.

Ainsi, les travaux sont programmés pour une durée de 4 mois de mai à fin août 2024.

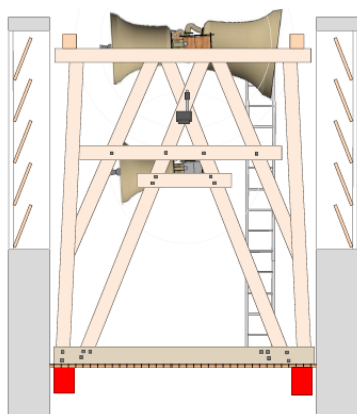
Terrain de football 5 x 5

Avec plus de 95 000 licenciés, le département de La Mayenne est une véritable terre de jeux. Dans le cadre des JO 2024, partant de ce constat, le Département souhaite poursuivre cette dynamique en soutenant l'ensemble des acteurs et des projets d'équipements sportifs adaptés aux pratiques locales. Au total, ce sont plus de 100 équipements sportifs qui vont être installés sur le territoire.

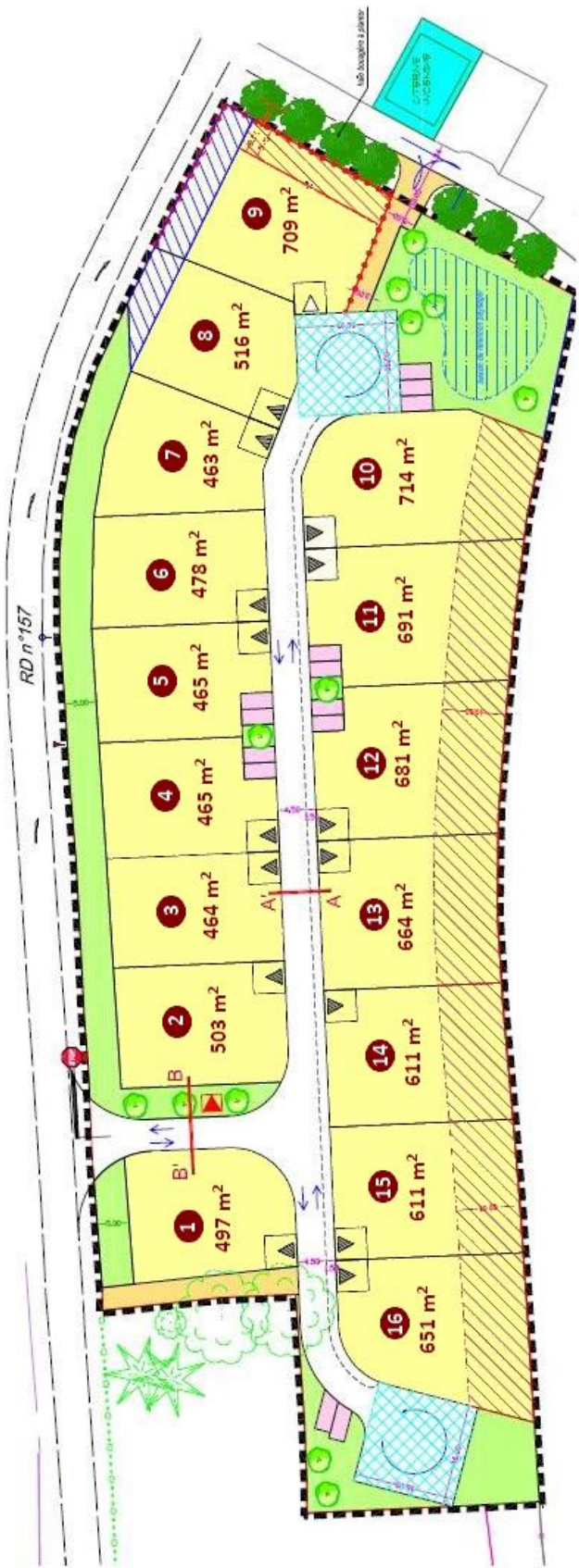


Notre commune a été retenue pour accueillir l'un des 27 terrains de foot à 5 qui verront le jour d'ici fin 2024 dans le District de La Mayenne. **Financé à 100%** (la commune doit juste fournir le foncier), ce partenariat signé entre la Fédération Française de Football, la ligue régionale, le district et le département, concrétise la volonté de développer de nouvelles pratiques du football.

Restauration du beffroi de l'église



Lotissement « Le Vergier » : Prix de vente : 44 € HT/m²



LEGENDE :

- Périmètre du lotissement (13072 m²) environ
- Surfaces cessibles 9845 m² environ
- Chaussée (enrobés noirs)
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Cheminement piétons
- Espaces verts
- △ Accès automobile unique imposé au lot
- Accès interdit au lot
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
- Zone non constructible hors travaux de clôture
- Zone non constructible hors travaux de clôture et hors bâtiments annexes
- Arbres existants
- Haie bocagère à constituer
- Arbres projetés
- Poste de transformation (position approximative)
- Citerne incendie.

Valorisation du Lac de Haute Mayenne

Après avoir installé en 2022 des panneaux d'accueil et des expositions photos sur le lac de Haute Mayenne, **le Conseil Départemental** a fait appel à un scénographe pour concevoir des outils pédagogiques pour les sites du barrage et de la Monnerie (St Loup du Gast).

Des réflexions ont été menées par un comité de suivi du projet composé des représentants du Département, de Mayenne tourisme et des collectivités partenaires, notamment l'office de tourisme de la vallée de Haute-Mayenne, les communes de St Frambault de Prières et de St Loup du Gast afin de rendre les sites plus agréables et cibler plusieurs publics (familial, amateurs de nature, groupes d'enfants) en y réalisant divers aménagements : mise en place de structures pédagogiques et attractives (alvéoles), installations de panneaux graphiques (faune, flore), dégoudronner une partie du parking au barrage et le végétaliser, créer des parcours de promenade.

Barrage : valorisation de l'Espace Naturel Sensible - Conception et suivi de réalisation de la scénographie de parcours d'interprétation extérieurs.



Exemple de pupitre sur la rambarde



Exemple d'alvéole

Les travaux seront financés par le Département et la Région (hors tables de pique-nique et végétalisation parking). L'estimation budgétaire est en cours et la fin des travaux prévue en septembre 2024.

MAYENNE
communauté



En bref, quelques données du rapport d'activités 2022

113

kg de déchets ménagers produits/an/ habitant (160 kg/an/ hbt dans le département)

806

entreprises du secteur privé

5 502

Adhérents au
Réseau des
médiathèques et
bibliothèques

964

élèves au
conservatoire

101 692

entrées à La Vague

302

familles ont fait appel aux services du
Relais Petite Enfance

507 845 €

de recettes provenant de la cession de
46 347 m² de terrains dans les
Zones d'activités

580 000 €

d'investissements nécessaires à la
rénovation de la halte fluviale de Mayenne

11 430

nuitées enregistrées au camping

5,9 M€ HT

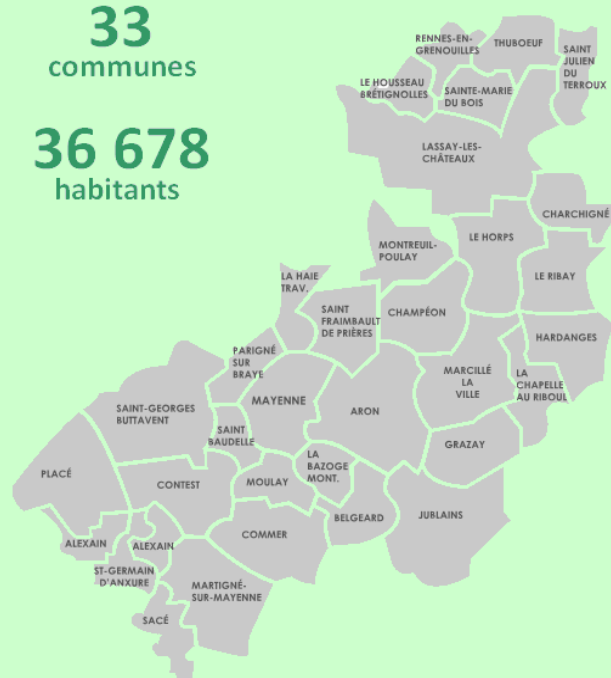
pour construire le pôle culturel à
Lassay-les-Châteaux

33

communes

36 678

habitants



18 755

visiteurs au musée du château de Mayenne

8 808

spectateurs pour Le Kiosque

71 912

entrées au Vox

16

demandes par jour sont traitées en moyenne
dans les 2 maisons Frances Services

1 490

demandes d'autorisations d'urbanisme
déposées en 2022

64

Km de voies à aménager dans le cadre
du plan mobilité
dans les 10 prochaines années

600

Demandes d'aides
vélo ont été
enregistrées

5 004

installations d'assainissement collectif
recensées à Mayenne Communauté

Transport à la demande



Transport à la demande Aléop :

Depuis mars 2023, la Région des Pays de la Loire a mis en place un nouveau service de transport collectif sur réservation en Mayenne.

Il permet d'effectuer des déplacements de proximité au sein de votre territoire en complément des lignes régulières d'autocars et de trains Aléop.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi hors jours fériés et propose :

- Un aller-retour par jour entre 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h,
- Une amplitude horaire étendue au-delà de 7h à 19h pour les correspondances avec les trains et les autocars,
- Une confirmation SMS pour rappel la veille et une heure avant le rendez-vous.

Pour tout renseignement,

- Contactez : **Allô Aléop au 09 69 39 14 14**
(Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés).
- Consultez le site aleop.paysdelaloire.fr

Covoiturage : Mayenne Communauté poursuit son partenariat avec « Klaxit »

Depuis le lancement d'une plateforme dédiée avec la société Klaxit en septembre 2022, 33 000 trajets ont été réalisés en covoiturage sur le territoire de Mayenne Communauté.

Comment ça fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application Klaxit et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning de la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement avec le minimum de détour pour le conducteur.
3. Le conducteur reçoit une compensation de 2 à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue. Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien financier de Mayenne Communauté.

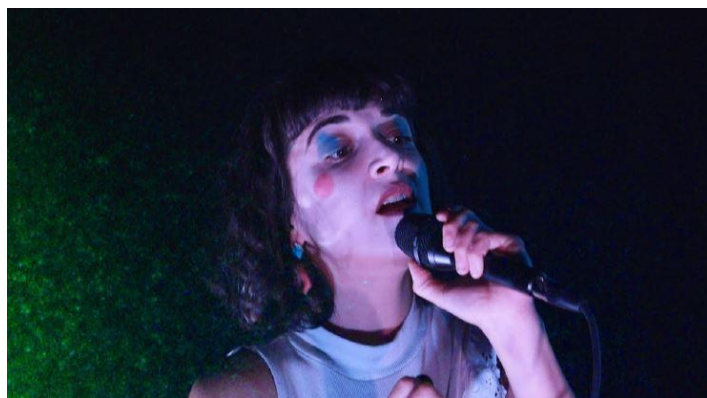


Rétrospective 2023

L'expérience MIAM.

La quatrième édition de MIAM (déambulation culinaire et artistique) s'est déroulée le dimanche 5 février 2023 sur notre commune.

Pour rappel, MIAM est un événement co-organisé par Le Kiosque, Tribu et la Cie Oh! Cette 4e édition MIAM était en partenariat avec le Fram'Bar.



Tour Région Pays de la Loire



Quatre jours de course, 102 coureurs, une forte présence du public : Le premier Région Pays de la Loire tour mettant en valeur la région, son patrimoine, sa vitalité associative et ses bénévoles a tiré sa révérence au Mans, après un départ donné à Saint-Père-en-Retz.

Une météo au rendez-vous qui n'a pas perturbé les performances des cyclistes de passage sur notre commune lors de la troisième étape le 6 avril 2023.

Label Terre de Jeux 2024

La commune a rejoint officiellement la communauté "Terre de Jeux 2024" qui est un label valorisant les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion.

Le Vice-Président du conseil départemental de la Mayenne, Gérard Dujarrier a remis deux panneaux qui ont été installés dans la commune.



Au revoir Madame la professeure

Beaucoup d'émotion fin juin pour le départ de Nathalie Cochet, institutrice pour les CE1 et CE2 depuis 22 ans au groupe scolaire « Henri Dès ». Appréciée de tous, Nathalie a donc tiré sa révérence, l'heure de la retraite ayant sonné.

Cette petite fête surprise pour son départ, organisée par les parents d'élèves, ses collègues et la mairie a été l'occasion d'honorer son travail et son engagement auprès de l'école.

Pour stimuler ses élèves, Nathalie avait mis en place dans sa classe des défis : la coupe challenge table de multiplication, le championnat d'écriture... Des procédés qui apportaient aux élèves félicités une grande fierté. En plus des apprentissages théoriques, elle a su développer une cohésion de groupe, des règles communes. Quand on tombait dans une classe de Nathalie, on savait que ce ne serait pas compliqué. Ses élèves ont su la remercier, pour son dernier anniversaire, chacun lui avait apporté un paquet de bonbons à la fraise.



« Escales au bord de l'eau »

Pilotées par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Mayenne Bas Maine, les Escales au bord de l'eau se sont posées sur notre commune le 10 juillet sur le site de « La Plage ».

Le principe : proposer aux Mayennais et aux touristes des temps conviviaux pour faire découvrir des sites sympas au bord de la Mayenne. Dès 17 h 30, la soirée a commencé par des ateliers, des animations, des jeux pour enfants autour de la biodiversité. A 19h15, le temps du pique-nique, chacun est venu avec son panier, ses boissons et ses chaises pour ensuite assister à un concert.



La commune a perdu son médecin



Une page s'est tournée, après 40 ans d'exercice de la médecine, dont 29 en tant que généraliste sur notre commune, le docteur Sammour « médecin de famille » a pris sa retraite et n'a malheureusement pas trouvé de successeur. La commune tient à le remercier pour son engagement auprès de ses patients et la qualité des liens avec la mairie.

On ne compte plus les communes rurales qui cherchent un médecin : 87 % du territoire français est un désert médical, un Français sur 10 n'a pas de médecin traitant, 45% des médecins en burn out, des services d'urgences qui ferment neuf nuits par mois à Laval, mais aussi à Mayenne. Le constat est terrifiant !

Le département de La Mayenne est le troisième le moins doté en généralistes du pays : 6,2 médecins pour 10 000 habitants (contre 8,7 au niveau national, 81 spécialistes pour 100.000 habitants alors que la moyenne nationale est 178. Un désert médical où l'absence de solution pour se soigner conduit les habitants à engorger les urgences des centres hospitaliers. Il faut arriver à une solution pérenne du problème de santé. C'est une question de volonté politique.

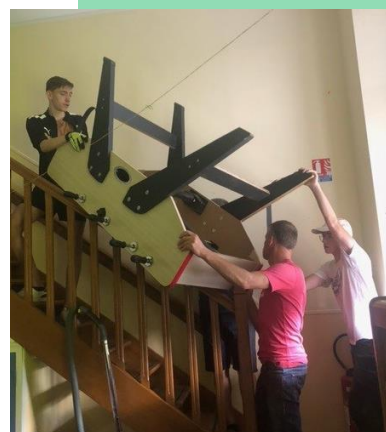
Chantiers « Argent de poche »

Tu as 16, 17 ou 18 ans ? Participe aux travaux de ta commune en contrepartie d'une indemnisation : 3h de mission = 15€ !

En 2023, au programme pour Malika, Enzo, Maxence, Hugo, Enzo, Salomé, Clara, Lou et Janyce :

- Réalisation de jardinières à l'école et déménagement de classe.
- Entretien et nettoyage mobilier dans les salles communales.
- Travaux de nettoyage et d'aménagement de la salle de motricité.
- Travaux de désherbage.

Pour l'année 2024, la date limite d'inscription est fixée au 15 avril.



Conseil Municipal des Enfants (CME)



Créé en mars 2019, le CME a pour objectif de donner la parole aux jeunes, leur permettre de participer à la vie de la commune, d'agir pour la jeunesse frambaldéenne et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

Plusieurs projets ont été menés par les enfants :

En avril, une marche citoyenne organisée avec les résidents de St Georges de Lisle : accompagnés de bénévoles, d'habitants, des enfants du centre de loisirs, tous munis de gants et de sacs pour ramasser les déchets.



Marche citoyenne.



Une initiation à la belote
avec les bénévoles du Fram'Bar.



Atelier décorations de Noël avec les
résidents de St Georges de Lisle.

Elections du nouveau conseil

Le 11 décembre, de nouvelles élections se sont déroulées afin d'élire les nouveaux membres pour 2 ans.

Nino, Joana, Jade, Mila, Rose, Marcus, Mathis sont dorénavant élus. Ils vont ainsi apprendre la démocratie et la citoyenneté, participer à la vie de la commune, monter des projets, représenter tous les enfants en devenant leur porte-parole et transmettre leurs souhaits et observations aux élus.



Nino



Joana



Jade



Mila



Rose



Marcus



Mathis



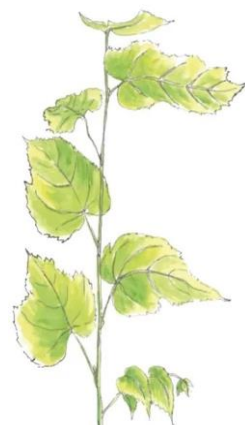
Terre de jeux 2024 : journée sportive

Dans le cadre de Terre de Jeux 2024, un après-midi sportif a été proposé aux petits et grands Frambaldéens pour reprendre les activités sportives, découvrir nos associations et partager un moment de convivialité avec les résidents de St Georges de Lisle qui avaient organisé des olympiades.



« 1 arbre, 1 naissance »

Le 25 novembre 2023, les familles de 4 enfants nés en 2022 (Timéo, Mila, Lexy, Cléa) ont planté leurs arbres dans le cadre du dispositif régional « un arbre, une naissance ».



Les armistices commémorés



A l'issue de dépôts de gerbes devant le Monuments aux Morts, des hommages ont bien évidemment été rendus aux soldats morts pour la France au cours des cérémonies en présence des jeunes enfants élus du Conseil Municipal des Enfants.

Décorations de Noël intergénérationnelles

Un projet coopératif entre le centre de loisirs municipal et le foyer de vie de St Georges de Lisle : sur plusieurs mercredis, les enfants et les résidents ont entrepris la fabrication de jolies décorations de Noël.



SALLES COMMUNALES	Habitants hors commune	Habitants commune	(1) Associations communales
Caution Petite salle	510,00 €	510,00 €	510,00 €
Caution Petite salle	255,00 €	255,00 €	255,00 €
Grande salle + petite salle	510,00 €	332,00 €	255,00 €
(2) Grande salle	353,00 €	229,00 €	176,00 €
Petite salle (70 personnes) + petite cuisine + EDF	308,00 €	200,00 €	154,00 €
Grande cuisine + chambre froide	124,00 €	81,00 €	62,00 €
Journée supplémentaire grande salle	118,00 €	77,00 €	59,00 €
Journée supplémentaire petite salle	83,00 €	54,00 €	41,00 €
Journée supplémentaire petite et grande salle	167,00 €	109,00 €	84,00 €
Vin honneur grande salle	117,00 €	76,00 €	59,00 €
Vin honneur petite salle	62,00 €	40,00 €	31,00 €
Électricité grande salle (coût kwh)	0,340 €	0,340 €	0,340 €
Sonorisation grande salle	34,00 €	34,00 €	34,00 €
Vaisselle (couvert complet / personne)	0,98 €	0,98 €	0,98 €
Vaisselle (uniquement verres + tasses)	0,31€	0,31 €	0,31 €
(3) Forfait ordures ménagères grande salle	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Forfait ordures ménagères petite salle	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait OBLIGATOIRE grande salle	67,00 €	67,00 €	67,00 €
Forfait OBLIGATOIRE petite salle	31,00 €	31,00 €	31,00 €
Réunion – Conférence grande salle	116,00 €		
Réunion – Conférence petite salle	61,00 €		

(1) Toute association communale organisant des manifestations à but lucratif a droit à la gratuité de la salle communale, cependant il restera à leur charge : consommation électricité, location de vaisselle, forfait ménage.

(2) Du 15 septembre au 15 mai, les locataires de la Grande Salle sont en possession des clefs le vendredi après-midi, MAIS ne peuvent disposer des locaux qu'à partir du samedi 8 heures (la salle étant réservée le vendredi soir pour l'association tennis de table). SAUF EN CAS DE LOCATION DE LA SALLE POUR UN MARIAGE, seule exception, dans ce cas-là, uniquement, les locataires disposent de la grande salle dès le vendredi après-midi.

(3) Badge remis aux locataires (hors Mayenne-Communauté) pour utilisation des containers semi-enterrés.

SERVICE ASSAINISSEMENT	
Abonnement (part communale HT)	Consommation
60.40 €	1.136 le m ³

FORFAIT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Pour les constructions nouvelles, ainsi que pour les constructions existantes à raccorder, un montant unique forfaitaire (par opération d'urbanisme) a été fixé à 550 € HT.

PUITS FORFAIT ASSAINISSEMENT

Forfait annuel aux usagers propriétaires d'un puits privatif pour la consommation domestique et raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées	Ce forfait est déterminé selon la composition du foyer	
	1 occupant	30 m ³
	2 occupants	60 m ³
	3 occupants	90 m ³
	4 occupants et plus	120 m ³

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement (part communale HT)	Consommation	
41.14 €	0 à 200 m ³	0,260 €
	201 à 1 000 m ³ €	0,220 €
	> 1 000 m ³	0,181 €

Le service d'eau est délégué à Veolia Eau via un contrat de DSP qui prend fin le 31/12/2029. Voici quelques éléments du Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) 2022 :

				
1001 nombre d'habitants desservis	447 nombre d'abonnés clients	30 longueur de réseau (km)	87 rendement de réseau (%)	100 taux de conformité microbiologique (%)

Quelle eau buvez-vous ?

ZONE DE DISTRIBUTION : ST FRAIMBAULT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022 	La présence d'ESA métolaclore (substance active herbicide) a entraîné des dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.	B	A. Eau de bonne qualité
			B. Eau sans risque majeur pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C. Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommations.
			D. Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation.

SERVICES PÉRISCOLAIRES *

Cantine	Accueil périscolaire		ALSH Municipal * (selon QF)		
(Tarif unique)	(Forfait ½ heure selon QF)		QF	Journée	½ journée
4.70 €	< 1099 €	0,44 €	< 1099 €	7,48 €	4,35 €
	1100 € à 1399 €	0,46 €	1100 € à 1399 €	8.12 €	4,99 €
	> 1400 €	0,48 €	> 1400 €	8,75 €	6.05 €

* En vertu de l'article D611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les factures mensuelles inférieures au seuil de 15 euros sont reportées sur la facturation suivante.

	SEMAINES SCOLAIRES				
	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	Périscolaire	Ecole	Repas	Ecole	Périscolaire
Mardi					
Mercredi	Péri-ALSH	ALSH*		ALSH*	Péri-ALSH
Jeudi	Périscolaire	Ecole		Ecole	Périscolaire
Vendredi					

* Inscriptions à la demie journée

	SEMAINES VACANCES SCOLAIRES				
	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Lundi					
Mardi					
Mercredi	Péri-ALSH	ALSH*	Repas	ALSH*	Péri-ALSH
Jeudi					
Vendredi					

* Inscriptions à la journée.

Cimetière communal		Columbarium		Cavurne	
Concession 15 ans	58 €	Case (4 urnes)	683 €	Case (4 urnes)	347 €
Concession 30 ans	111 €	PLUS concession 15 ans	207 €	PLUS concession 15 ans	58 €
Concession 50 ans	164 €	OU PLUS concession 30 ans	398 €	PLUS concession 30 ans	111 €

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit

La sépulture dans le cimetière communal est due :

- Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées.
- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.
- Aux personnes non domiciliées dans la commune ayant droit à une sépulture de famille.

TARIFS MAYENNE COMMUNAUTÉ

Redevance incitative : nouveaux tarifs 2024

La redevance incitative est l'affaire de tous : **locataires et propriétaires occupants**.

Chacun paie en fonction de sa production de déchets. Ce système encourage chacun à agir sur la production de déchets avec pour objectifs de :

- Moins produire d'ordures ménagères résiduelles (déchets qui ne se trient pas).
- Plus trier pour recycler et valoriser : le verre, le papier, le carton, les emballages plastiques, les métaux, les dépôts en déchetteries et le compostage...
- Mieux consommer en privilégiant des produits en vrac : moins d'emballages, moins de gaspillages...

Il est nécessaire de disposer d'un badge pour ouvrir les tambours des conteneurs semi-enterrés (CSE). Vous pouvez récupérer votre badge auprès de la mairie ou du service déchets de Mayenne Communauté (02 43 30 21 34).

La grille tarifaire est définie annuellement par délibération de Mayenne Communauté. La facturation s'établit ainsi :

- La part fixe ou abonnement de l'année N.
- La part variable de l'année précédente en appliquant un forfait minimum de dépôts (18) + dépôts supplémentaires.

Vu les augmentations des coûts de gestion du service et ceux de traitement des déchets, par délibération du 21/12/2023 le conseil communautaire a voté les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 :

Type D'habitat	Volume du tambour	Accès au service = Abonnement annuel (hors dépôts)	Prix d'une levée	Nombre de dépôts minimum facturés dans l'année	Montant minimum facturé
Foyer	60 L	91.34 €	1.68 €	18 (6 Pour les résidences secondaires)	121.58 €

Les poubelles de l'intercommunalité sous haute surveillance :

En 2023, sur notre commune, 2 foyers se sont vus infliger une amende de 80 € pour dépôt illégal de déchets, mais le problème est général sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le temps de la pédagogie est passé, place au côté répressif.

Depuis novembre 2023, face à la hausse des dépôts sauvages, Mayenne Communauté a décidé d'expérimenter à Mayenne deux caméras placées à proximité des lieux particulièrement touchés par ce phénomène afin de permettre d'identifier les auteurs de dépôts.

Grâce à l'intelligence artificielle, la caméra détecte un dépôt sauvage et enregistre les images une minute avant et une minute après le dépôt. Si le véhicule d'un responsable du dépôt sauvage est enregistré, il sera identifié avec l'aide de la gendarmerie. Coût de l'opération : 13 500 €...

**ENSEMBLE, POUR UN LIEU
DE VIE QUI DONNE ENVIE !**



Horaires Déchetteries	Martigné-sur-Mayenne	Parigné sur Braye	Saint-Frambault-de-Prières	Le Ribay	Lassay-Les-Châteaux
Lundi	9h30-11h45 13h30-17h30 (17h*)	9h30-11h45 13h30-18h (17h*)		9h30-11h45	13h30-17h30 (17h*)
Mardi		9h30-11h45 13h30-18h (17h*)	9h30-11h45 13h30-15h30 (17h*)		
Mercredi	9h30-11h45 13h30-17h30 (17h*)	9h30-11h45 13h30-18h (17h*)		13h30-17h30 (17h*)	9h30-11h45
Jeudi		9h30-11h45 13h30-18h (17h*)	9h30-11h45 13h30-15h30 (17h*)		
Vendredi		9h30-11h45 13h30-18h (17h*)	9h30-11h45 13h30-15h30 (17h*)		9h30-11h45 13h30-17h30 (17h*)
Samedi	9h30-11h45 13h30-17h30 (17h*)	9h30-11h45 13h30-18h (17h*)	13h30-15h30	9h30-11h45	9h30-11h45 13h30-17h30 (17h*)

*** Horaires du 30 octobre 2023 au 2 mars 2024.**

L'accès est réservé aux habitants de Mayenne Communauté, toute récupération est interdite, les dépôts sont payants pour les professionnels, les dépôts sauvages sont interdits, fermeture les dimanches et jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre.

L'obligation à la source des biodéchets, c'est quoi ?

Comme indiqué sur le site du gouvernement, à compter du 1er janvier 2024, la loi relative à la Transition Écologique pour la Croissance Verte (dite "AGEC") impose le tri à la source des biodéchets pour l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels, mais elle ne s'applique pas de la même façon à tous.

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : **« Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».**



Pour les particuliers, la responsabilité de trier leurs biodéchets est désormais instaurée, de manière similaire au tri des emballages ou des piles. Une fois séparés des déchets courants, les biodéchets devront être valorisés. C'est là que le processus diffère de la collecte traditionnelle, car contrairement aux piles, par exemple, les biodéchets ont la possibilité d'être traités sur place grâce au compostage. Pour accompagner les particuliers dans leur valorisation, la collectivité vous conseille afin de trouver une solution adaptée !

Envie de composter, mais pas d'acheter un composteur ?

De nombreuses alternatives existent pour le compostage. Les particuliers disposant d'un espace vert peuvent opter pour le compostage en tas, en andain, de surface, ou encore un composteur en palettes fait maison. Pour ceux qui préfèrent un composteur "classique", il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente auprès du service déchets de Mayenne Communauté afin de bénéficier de la mise à disposition d'un composteur, les places pour les distributions de printemps 2024 sont presque complètes, mais d'autres distributions auront lieu à l'automne !



Compostage collectif

Pas d'espace vert ?

Même en l'absence d'un jardin, il est toujours envisageable de valoriser ses biodéchets grâce à des méthodes alternatives telles que le compostage collectif, les composteurs de balcon, le bokashi ou le lombricompostage.

Depuis de nombreuses années, Mayenne Communauté travaille déjà pour accompagner ses citoyens dans la valorisation de leurs biodéchets.

Dès 2004, la collectivité a mis en place la mise à disposition gratuite de composteurs aux foyers ayant fait une demande auprès du service. Depuis, entre 200 et 500 composteurs ont été distribués chaque année !

En 2014, les premiers emplacements de compostage collectif ont été installés, et actuellement, 13 de ces sites sont en exploitation sur notre territoire, avec trois nouveaux projets en cours de réalisation.



Bokashi

Pour les professionnels, Au 1^{er} janvier 2024, tous les professionnels, peu importe le volume de biodéchets qu'ils produisent (salle de pause, restaurant d'entreprise, restes de cuisine...) ont l'obligation de trouver des solutions pour trier et valoriser leurs biodéchets.

Plusieurs solutions existent, soit en proximité via le compostage sur place (mais soumis à des règles et normes en fonction de leur activité), soit via une collecte par des prestataires. Il existe trois prestataires de collecte Mayennais qui exercent sur notre territoire :

- Les Pieds sur Terre (collecte sur tout le territoire de Mayenne Communauté et traitement via compostage sur une plateforme locale),
- Alternatri (collecte dans un rayon de 30km autour de Laval et traitement via méthanisation),
- EVA (plateforme de compostage pouvant accueillir les biodéchets, collecte en cours de réflexion).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous rapprocher du service déchets, qui se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

prevention.dechets@mayennecommunaute.fr ou 02 43 30 21 34.

SPANC (Service Public Assainissement Collectif)

Le SPANC intervient dans plusieurs situations : chaque prestation fait l'objet d'une facturation dont le montant est fixé par délibération du conseil communautaire.

Examen préalable à la conception	60 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Contrôle périodique (tous les 6 ans)	93 €
Contrôle périodique : majoration de 100% pour les usagers qui ont mis un obstacle à l'accomplissement du contrôle.	465 €
Déplacement sans intervention	50 €
Contrôle de bonne exécution	90 €
Visite en cas de vente	200 €
Visite dans le cadre d'une convocation d'expertise (convocation par une assurance suite à un litige chez un usager)	200 €
Votre habitation n'est pas en situation d'être raccordée à un réseau d'égout (maison isolée, hameau) ? Vous devez alors disposer d'un assainissement non collectif qui permet de collecter les eaux usées de la maison et de les épurer sur votre terrain, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.	Mayenne Communauté 10 Rue Verdun - CS 60111 53103 Mayenne Cedex 02 43 30 21 26 spanc@mayennecommunaute.fr

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose de contrôler les installations d'assainissement des habitations qui ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif. L'objectif est de restreindre les rejets directs des eaux usées sans traitement dans le milieu naturel. Sur le territoire de la Communauté de communes, environ 5 000 habitations sont concernées. Si l'objectif prioritaire est de prévenir tout risque sanitaire, il est aussi de limiter l'impact sur l'environnement et de participer ainsi à l'effort national de protection de la ressource en eau. En tant qu'usager de l'ANC (Assainissement Non Collectif), vous devez limiter l'impact environnemental de vos rejets. Vous respectez les obligations réglementaires :

- Avant tout projet de réalisation ou de réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif, vous contactez le SPANC afin qu'il vérifie la conformité de votre projet.
- Vous facilitez l'accès à votre installation lors des différents contrôles réglementaires effectués par le SPANC.
- Vous réglez le montant de la redevance pour couvrir le coût engendré par l'activité du SPANC.
- Dans le cadre d'une opération soumise à permis de construire ou d'aménager (impactant votre installation), vous joignez au dossier de demande l'attestation de conformité de votre projet d'assainissement non collectif, délivrée par le SPANC.
- Lors de la vente de votre habitation, vous fournissez le rapport de contrôle du SPANC daté de moins de 3 ans et sinon, vous le faites réaliser à vos frais.

Sur notre commune, des contrôles ont été réalisés par le SPANC : Une dizaine d'habitations pour lesquelles des « avis non conformes » ont été rendus n'ont à ce jour pas été suivis de travaux de réhabilitation par leurs propriétaires alors que les délais sont dépassés.

Le maire doit assurer la salubrité publique (art. L2212-2 du code général des collectivités territoriales), prévenir et faire cesser les pollutions de toute nature. Aussi, les propriétaires des habitations concernées ont déjà reçu ou vont recevoir prochainement une mise en demeure afin qu'ils réalisent les travaux obligatoires dans un délai imparti. A défaut, un procès-verbal sera dressé et transmis à Monsieur Le Procureur de la République pour application des sanctions prévues par la législation.

Action sociale

Repas annuel du C.C.A.S

Samedi 7 octobre 2023, 57 personnes se sont retrouvées à la salle communale autour d'un bon repas préparé par le restaurant Beauséjour de Sainte Suzanne.

Ils étaient 57 convives à table avec comme doyens, Lucien Mottin, 93 ans et Madeleine Castel, 88 ans.

Les personnes ne pouvant se déplacer n'ont pas été oubliées. Onze repas ont été portés à domicile, ainsi que des colis gourmands à la maison de retraite et des bouquets de fleurs aux aînés résidant en EHPAD. Les tables avaient été ornées de bouquets confectionnés par l'association d'art floral.



Portage Repas à domicile :

Rattaché au CCAS, ce service complète le « bouquet » de services mis en place dans le cadre de l'accompagnement à domicile. 915 repas ont été distribués en 2023

Il est 11h30 quand Christophe, agent communal arrive à la cuisine de St Georges de Lisle qui confectionne les repas équilibrés à livrer. Il range soigneusement les boîtes isothermes dans sa camionnette et se dirige vers le premier lieu de sa tournée sans chercher l'adresse. La plupart des bénéficiaires sont des habitués. Il se gare devant chez Gisèle lui remet sa boîte isotherme, échange quelques mots avant de reprendre sa route et continuer sa tournée.

Plus qu'un simple portage, c'est un lien social privilégié que propose ce service. Quel que soit le nombre variable de bénéficiaires, la tournée sera toujours maintenue quoi qu'il arrive et quel que soit le temps.



C'est un service essentiel.

Ce service s'adresse à toutes les personnes habitant sur le territoire de la Commune.

Livraison tous les jours sauf dimanche et jours fériés - Tarif : 6.50 €

Renseignements et inscriptions : Mairie 02 43 00 87 78

Aides sociales et solidarités

AMI (Association Mayennaise d'Insertion)

L'AMI gère l'épicerie sociale de Mayenne qui distribue des aides alimentaires. Les objectifs sont d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies.

Les bénéficiaires sont orientés sur la base d'une évaluation réalisée par les services sociaux. Cette évaluation donne une ouverture de « droit d'accès à l'épicerie sociale » pour 3 mois renouvelables.

La distribution a lieu tous les vendredis du 1^{er} février à mi-décembre (fermé en août) au 201 rue Joseph-Cugnot à Mayenne.



Un accompagnement personnalisé vous est proposé par un professionnel, dans l'une des 12 antennes territoriales de l'autonomie ou à votre domicile, pour :

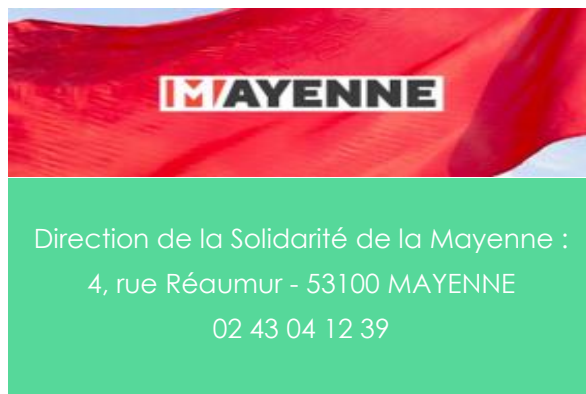
- Evaluer vos besoins ;
- Vous soutenir dans les démarches de la vie quotidienne : aide à domicile, scolarisation, insertion professionnelle, aménagement du logement ;
- Vous aider à compléter vos formulaires de demandes de prestations (Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale ...) ;
- Vous accompagner pour réaliser votre inscription en établissement pour personnes âgées sur internet (Viatrajectoire).

Qu'en est-il du chèque énergie pour 2024 ?

Depuis 2018, le gouvernement a mis en place un chèque énergie « traditionnel » une aide financière attribuée automatiquement aux ménages les plus modestes, pour les aider à payer leurs dépenses énergétiques.

Depuis 2021, dans un contexte de crise énergétique, le gouvernement a mis en place un chèque-énergie « exceptionnel » pour aider les ménages les plus modestes à supporter la hausse historique des prix de l'énergie. Le gouvernement en a annoncé la fin.

Le chèque-énergie « traditionnel » ne sera accordé en 2024 que si les prix des carburants atteignent 2 € le litre...a annoncé le ministre de l'économie et des finances. A la clé, une économie potentielle pour l'Etat de 600 millions d'euros...



Foyer de vie - EPHAD de St Georges de Lisle

Les rencontres avec les enfants : des temps de partage attendus



Les rencontres se multiplient avec les enfants de la commune autour de projets communs, des temps de partage appréciés et attendus par nos résidents.

Ces temps de partage et de rencontres entre les habitants et les résidents de St Georges sont nombreux. Les résidents sont fiers de participer au marché nocturne et celui de Noël.

Cet été, nous avons accueilli les conteuses de la médiathèque, les enfants, accompagnés des animateurs ou des assistantes maternelles, ont partagé ce beau moment à l'ombre du cèdre dans le parc du château.



En souvenir de Jacques



Cet été s'est éteint, Jacques Mancel.

Jacques était né à Paris en 1926, sa mère est décédée à sa naissance. Sa grand-mère l'a confié aux Sœurs de la Compagnie des filles de la Charité à Paris à l'âge de 18 mois. Il a été transféré à St Georges à l'âge de 5 ans, en 1931. Il nous a quitté cet été à l'aube de ses 97 ans, sans jamais avoir quitté St Georges. Avec la disparition de Jacques c'est tout un pan d'histoire qui s'en va. Il aimait raconter sa vie ici ; les sœurs, la fanfare, la ferme, et puis ensuite avec l'avancée en âge, les activités de loisirs qu'il aimait faire. Il était bien connu et apprécié de nombreux Frambaldéens. Il a choisi d'être inhumé au cimetière de St Georges.

Il était notre doyen et aussi un des derniers résidents ayant connu l'orphelinat de St Georges qui a fermé en 1972.

A vos agendas

La prochaine Exposition /portes ouvertes aura lieu le 1^{er} Juin 2024

N'hésitez pas à venir partager ce temps festif avec nous.

Service Enfance-Jeunesse

L'éventail des animations proposées est construit sur la base d'une large diversité et tient compte des souhaits des jeunes. Ce programme a pour objectif de s'ouvrir sur des situations de découverte, de savoirs nouveaux et d'enrichissement personnel. Une part importante est accordée à l'apprentissage du respect mutuel et la connaissance des règles de vie en société.



Liste des assistantes maternelles Agréés au 13/12/2023

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Agrément	MAM
BULENGER	Christelle	17 Hameau de la gare	02 43 00 37 76	4	
GALLIENNE	Valérie	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
GARRY	Catherine	2 Rue de la croix couverte	02 43 08 21 92	4	
GORMIT	Rachel	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MAHOUIIN	Colette	1, bis La Houssaye	02 43 08 66 50	1	
MAUNY	Christine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
MONSALLIER	Karine	3 Rue des pâquerettes	02 43 00 98 68	4	Les P'tits clowns
7 assistantes maternelles				25 places proposées	

Subventions aux associations

La subvention n'est pas un droit.

Si le contrat d'association est le libre engagement de toutes les personnes qui le souhaitent, à la réalisation d'un projet commun, la mise à disposition de fonds publics n'a pas pour objectifs de financer un projet qui ne présenterait pas d'intérêt sociétal pour la population locale.

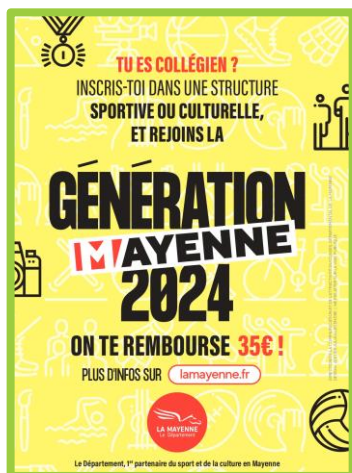
C'est pourquoi, aucune association ne peut se prévaloir d'un droit de reconduction de subvention. Rappelons que le conseil municipal n'est pas tenu de motiver une décision de refus d'attribution ou de de réduction de subvention.

Subventions communales 2023			
AJSF Football	2 800,00 €	Fram'Bar	0.00 €
Football vétérans	100,00 €	Gymnastique	0.00€
AJSF Football section jeunes	650.00€	Foyer des jeunes	0,00 €
Tennis de table	0,00 €	Comité de jumelage	1 700,00 €
Activités créatives scrapbooking	200,00 €	AFN	100,00 €
Yoga	0,00 €	Zigouigoui et Cie	100,00 €
Jeunesse Frambaldéenne	600,00 €	* Coopérative scolaire	2 400,00 €
APEL Ecole publique	600,00 €	Classe découverte (Coopérative)	1 733.00 €
Activités créatives art floral	0,00 €	**Razmokets	0.00 €
Retraite sportive	500,00 €	ADMR	2 600.00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €	***Association « YUME »	200.00€
		Total 2023	15 283.00 €

* Coopérative scolaire : depuis 2018, la municipalité prend directement en charge les frais de transport pour la piscine, l'achat des manuels et fournitures scolaires etc... soit une dotation de 8 300 € /an.

**Razmokets : Dorénavant, l'association perçoit directement les financements de la CAF qui auparavant été perçus par la mairie.

***Association « YUME » : Contribution financière pour 2 habitantes de la commune qui participeront au prochain rallye des gazelles.



Le Département alloue une aide forfaitaire de 35 € à tous les collégiens, pour leur inscription dans une association sportive ou une structure d'enseignement artistique ou une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres, salles de spectacles, cinémas ou une aide pour des cours de natation, en Mayenne, pour la saison 2023-2024.

Cette action vise à soutenir le tissu associatif sportif et culturel mayennais dans cette phase de reprise d'activités d'une part, à encourager les jeunes à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) et Mayenne culture d'autre part, et enfin à promouvoir l'action du Conseil départemental en faveur d'enjeux sanitaires et sociaux.

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires doivent être scolarisés dans un collège ou tout autre établissement de niveau équivalent en Mayenne (sauf cas particuliers pour des collégiens domiciliés en Mayenne scolarisés en dehors du département : sport études en dehors du département par exemple...).

La demande de remboursement peut être faite du **1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2024**. Le dispositif se veut rétroactif, pour toutes les inscriptions, concernant la saison 2023-2024, prises avant le 1^{er} septembre 2023.

Conditions d'octroi :

1. Une seule aide de 35 € par élève.
- 2/ Au choix :
 - Une aide à la prise de licence sportive 2023-2024, hors fédérations scolaires,
 - Une aide à l'inscription dans un conservatoire public ou une école privée ou association loi 1901 pour une des activités suivantes : musique, danse, théâtre, cirque, art de la rue, arts visuels (activité régulière: hors stage),
 - Une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas,
 - Une aide pour les cours de natation en piscine.

Démarche

A effectuer en ligne sur le site du Département de la Mayenne:

<https://www.lamayenne.fr/page/generation-mayenne-2024>



Foyer des jeunes « La Grange »

Le foyer des jeunes « La Grange » est une association permettant aux jeunes de se retrouver dans un lieu convivial et chaleureux pour une cotisation annuelle de 7,00 € et une caution de 125,00 € qui doit être déposée en mairie au moment de la récupération des clefs.

Le foyer est ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans habitant à Saint Fraimbault de Prières**. L'association souhaite mettre en place des activités pour les jeunes ayant l'envie de se retrouver. Tous les membres de l'association « La Grange » vous souhaitent une très belle année 2024.

Bureau

Présidente : Eva Angot

Trésorier : Baptiste Moutel

Secrétaire : Florian Patard



Animation Jeunesse Frambaldéenne

Notre assemblée générale a eu lieu le vendredi 6 Octobre 2023.
L'association compte 20 adhérents de 11 à 16 ans pour l'année 2023-2024.

L'objectif de l'association est de permettre aux jeunes Frambaldéens de se réunir autour d'activités de loisirs avec un encadrement et une gestion des sorties par des parents.

En 2023, les jeunes ont bénéficié de plusieurs sorties : laser game, karting, accrobranche, journée à l'Ange-Michel, bowling...

Pour aider au financement des sorties, l'association a vendu des gâteaux lors de la Frambaldéenne ainsi qu'une vente de chaussettes de Noël personnalisées.

Le 31 octobre, plusieurs adultes de la commune ont joué les acteurs pour animer un Cluedo suivi d'une soirée pizzas.

Pour résumer, l'association permet de maintenir les relations, de créer du lien entre adultes et jeunes, et de partager de bons moments ensemble.

Bureau

Présidente : Gwenaëlle Blas

Trésorière : Stéphanie Gaudin

Secrétaire : Nathalie Roncin



Les inscriptions sont clôturées pour cette année. Il faudra participer à la prochaine assemblée générale à la rentrée 2024 pour adhérer à l'association.

AFN Association des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Des cérémonies pour se souvenir, honorer et célébrer la paix.

Comme tous les ans, les cérémonies de commémorations des armistices ont réuni les anciens combattants, les élus et certains membres du conseil municipal des enfants. Bien sûr, ces cérémonies rappellent des moments sombres de l'Histoire, et pourtant si on veut que les futures générations continuent à perpétuer ce devoir de mémoire, il faut les informer et les impliquer.

L'association des AFN a été dissoute en 2023.



Scrapbooking

Depuis plusieurs années maintenant, nous sommes un petit groupe qui faisons du scrapbooking.

Le scrapbooking est une forme de loisir créatif consistant à introduire des photographies dans un décor en rapport avec le thème abordé, dans le but de les mettre en valeur par une présentation plus originale qu'un simple album photo. Pour cela, de nombreuses techniques de scrapbooking existent.



Présidente :
Nadège Godefroy Blanche
06 32 28 72 70



Le format habituel d'une page de scrapbooking est de 30 x 30 cm. Toutefois, tous les formats de page et d'album sont autorisés au gré de l'imagination et du matériel à la disposition de chacun.

Le scrapbooking est à la fois un loisir créatif, une forme d'art décoratif, et l'occasion de coucher sur le papier, au travers des photos et des commentaires, l'histoire d'une famille. Nous faisons également des cartes et petites boîtes.

Art Floral Animations

Bureau

Présidente : Catherine Garry
Trésorière : Stéphanie Gaudin
Secrétaire : Sylvie Pelouin

Notre association se compose de 15 adhérentes pour cette année.

Nous nous rencontrons au club house pour 6 séances dans l'année le jeudi soir avec notre fleuriste Laura qui est à Ambrières les Vallées.

Certains membres de l'association se sont réunis pour réaliser des compositions pour le repas du CCAS qui a eu lieu en octobre, les convives ont pu repartir avec une composition.

Nous sommes complètes pour cette année.



Zigouigoui et Cie : ateliers d'expression théâtrale

Les acteurs en herbe de Zigouigoui et Compagnie ont retrouvé la salle pour leurs ateliers du lundi soir.

Un lundi sur deux, Fanfan et Julie animent des ateliers théâtre pour une douzaine d'enfants de primaire. Cette année ce sont une douzaine de filles qui jouent le jeu !

Les enfants participent avec enthousiasme à des jeux de mimes, de voix et d'improvisation qui permettent aux jeunes d'appréhender le monde du théâtre.

Ils préparent des saynètes et une petite pièce qu'ils joueront en juin 2023



Les acteurs en herbe de Zigouigoui et Cie ont retrouvé la salle pour leurs ateliers du lundi soir.

Contact : zigouigouietcie@hotmail.com

Présidente :

Claudine Millet 02 43 00 87 41

Association Yoga

Soyons ZEN et restons ZEN



Le yoga se pratique le lundi de 19h à 20h15 dans la nouvelle salle multi-activités près de l'école.

Armelle, la coach, nous accueille de septembre à juin sauf vacances scolaires soit 30 séances.

Il suffit d'apporter un tapis et de verser 90 euros de cotisation annuelle.

Deux séances de découverte sont possibles avant de s'inscrire auprès de Claudine MILLET.



Les P'tits clowns

La MAM est une maison spécialement conçue pour accueillir 16 enfants en toute sécurité par 4 assistantes maternelles agréées, Karine, Christine, Rachel et Valérie.

Notre rôle est de veiller à leur épanouissement, leur éveil et de les aider à grandir au mieux. Pour cela, nous leur proposons toutes sortes d'activités (manuelles, à l'extérieur...) et nous leur préparons des repas avec des légumes issus d'un producteur mayennais



En 2024, nous pourrons emmener ces petits dans la nouvelle salle de motricité de l'école qui se situe tout près de la MAM.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter au 02.43.00.98.68 ou venir nous rencontrer au 3 rue des pâquerettes.

Mauny Christine
Monsallier Karine
Gormit Rachel
Gallienne Valérie

Sports et loisirs gymnastique



C'est avec joie à la frambaldéenne gym que nous profitons d'une belle saison 2023-2024 avec notre coach Pierre Loyer.

Nous avons beaucoup de nouveaux adhérents cette saison : nous comptons 23 enfants de 1-6 ans et 124 adultes pour nos séances tous les mercredis de 17h30 à 21h00.

La salle des fêtes est comble pour tous les cours profitant de l'ambiance de folie et la joie de vivre de notre coach.

Et si vous veniez nous rejoindre en 2024!

Nous ouvrons la possibilité à quelques nouvelles inscriptions en janvier 2024 avec des tarifs réduits pour les cours adultes (1 cours 50€ et 2 cours 90 €).

Présidente : Stéphanie Madrid
06 34 58 16 55
Vice-Présidente : Sophie Devaux
Trésorière : Christelle Leconte
Secrétaire : Virginie Marteau
gymframbadeenne53@gmail.com

Rappel des activités proposées :

- Babygym et fitkid 17h30 – 18h30 (cours enfants - complet)
- Zumba 18h30-19h15
- Step 19h15-20h05 -
- Pilate 20h15-21h00



Groupe scolaire « Henri Dès »

L'école Henri Dès a réalisé plusieurs projets au cours de l'année 2023 en plus des activités pédagogiques proposées chaque année (piscine, lire et faire lire, visite du point lecture de la commune, spectacles du kiosque, films au cinéma...). Les élèves ont bénéficié de ces projets grâce notamment aux financements de l'APE (association des parents d'élèves) et de la mairie

Eco-école : biodiversité

Le thème éco-école de l'année scolaire 2022-2023 était la solidarité. Pour cela, nous avons récolté des fournitures afin que le groupe des Sénégalaises puissent en emener pleins aux enfants des écoles qu'elles ont visitées au Sénégal.

Initiation en langue des signes

Une intervenante en langue des signes est venue à l'école pour faire une initiation auprès des différentes classes. Ils ont pu ainsi découvrir comment dire leur prénom, se présenter et quelques mots de politesse.

Château de Ste Suzanne

Les classes de PS-MS, GS-CP et CE se sont rendues au château de Sainte Suzanne pour leur sortie de fin d'année. Les élèves ont tous participé à deux ateliers pédagogiques.

Intervention football

Trois classes (GS-CP, CE et CM) ont découvert ou redécouvert le football grâce à une intervention d'éducateurs de l'AJSF au mois de juin.

Cirque

Les enfants ont poursuivi les séances de cirque débutées en 2022 afin de proposer un spectacle en fin d'année scolaire. Ils ont ébloui leurs parents avec des numéros plus impressionnants les uns que les autres en pratiquant divers arts du cirque: jonglage, trapèze, boules d'équilibres, fil, monocycle, diabolo, mât...

Mémorial de Caen et plages du débarquement

La classe de CM s'est rendu à Caen au mois de juin pour visiter le mémorial ainsi que les plages du débarquement. Cette sortie a permis de prolonger le travail des enfants réalisé en classe sur la seconde guerre mondiale.

Projet musique

Les GS-CP, CE et CM ont travaillé avec la dumiste Coraline Clerc durant deux périodes afin de construire le spectacle de Noël. Deux classes ont mis en musique des poèmes en essayant de recréer l'ambiance de ceux-ci. La dernière classe a créé une pièce musicale intégrant des mélodies de Noël.



L'école compte 72 élèves inscrits cette année. Si vous souhaitez visiter l'école et prendre contact avec les enseignants en vue de scolariser vos enfants à l'école à la rentrée prochaine, contactez-nous au 02 43 00 88 18.

Inscriptions : C'est la mairie qui les enregistrent. Un dossier est à compléter (apporter livret de famille, carnet de vaccination, n° allocataire CAF ou MSA). Contact : 02 43 00 87 78.

La Directrice, S.OZILLE

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes souhaitent remercier les nombreux participants aux différents événements organisés.

Tout d'abord, la chasse aux œufs qui a réuni environ 50 enfants pour le plaisir de chercher ensemble les œufs de Pâques.



Lors de la Frambaldéenne, trois nouveaux parcours étaient proposés aux marcheurs dont un parcours ludique destiné aux familles. 400 marcheurs ont participé à cette randonnée. Nous remercions les nombreux sponsors et partenaires qui ont contribué à cette belle réussite.



Le weekend festif du mois d'août a permis aux habitants de se retrouver autour d'un moment de convivialité et de traditions à travers la retraite aux Flambeaux, le feu d'artifice, le repas, la soirée dansante.

L'après-midi de Noël autour du marché de producteurs locaux a réuni de nombreux visiteurs qui ont pu partager un vin chaud, une tartine de rillettes chaudes ou encore une crêpe préparée par les adolescents de l'AJF.

Bureau

Président : Serge Bouhours

Vice-présidente : Jennifer Paradis

Trésorier : Arnaud Landais

Trésorière-adjointe : Emeline Roussel

Secrétaire : Lucie Dalibard



Afin de pouvoir continuer toutes les actions et proposer de nouvelles animations, nous sommes à la recherche de bénévoles pour compléter notre équipe, si vous souhaitez rejoindre les membres du comité afin de participer à la création des différents événements, vous êtes les bienvenus.

Bureau

Président : Pierre Edouard Galle
 Vice-Présidente : Tanguy Bruneau
 Trésorière : Emmeline Roussel
 Vice-Trésorière : Pauline Andreau
 Vice-Trésorière : Marine Portier
 Secrétaire : Mélanie Firmesse
 Vice-secrétaire : Nathalie Roncin
 Vice-secrétaire : Elodie Lory

Membres

Mathilde Duval, Antoine Berthé, Agathe Berthé, Elodie Bideault-Legoff, Gwennaëlle Blas, Madison Aubry, Clément Crespo, Yvan Gallienne, Ophélie Garniel, Déborah Garbez, Charlène Gonnet, Mélanie Bahier, Baptiste Mareau, Marion Masseron, Mélanie Millièrre, Valérie Poirier-Lepert, Pauline Burçon, Charlie Rémond, Simon Rondeau.



Association des parents d'élèves école « Henri Dès »



Les membres de l'Association des Parents d'Elèves, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

L'APE est une association qui agit auprès de l'école Henri Dès. L'objectif de cette association est d'organiser diverses manifestations autour de la vie scolaire, pour contribuer à financer les projets pédagogiques et éducatifs mis en œuvre par l'équipe enseignante (voyages scolaires, semaine poney club tous les 2 ans, cinéma, spectacle, arbre de Noël...). Elle reverse la moitié des bénéfices de chaque événement à la coopérative scolaire.

Nous remercions Mme OZILLE et l'équipe enseignante de l'école Henri Dès pour leur implication et leur soutien lors des actions que nous pouvons mettre en place.

L'association est composée de membres, tous parents d'élèves. Nous nous retrouvons à chaque fois dans une ambiance conviviale et nous nous réunissons principalement lors de la préparation des temps forts de l'année.

Sur l'année 2023, l'APE a réalisé une vente de saucissons, ainsi qu'un repas annuel au mois de novembre qui a remporté un franc succès.

Cette année, grâce aux actions mises en place tout au long de l'année, à la participation financière de la mairie, les enfants ont pu tous les vendredis avoir des activités en lien avec la découverte du cirque. Cette découverte a donné lieu à un spectacle émouvant et d'une grande ampleur fin juin dans la salle communale.

Nous avons besoin de l'investissement et du soutien des parents pour continuer à faire vivre l'association.

Merci à tous pour ces belles réussites.

Programme de cette année 2024 :

- Classe découverte CM1/CM2 (17 élèves) aux châteaux de la Loire
- Semaine équitation CE1/CE2 (16 élèves)
- Soirée Théâtre : Le 16 mars 2024
- La fête de l'école aura lieu le 29^e juin 2024.
- Soirée de l'APE le 16 Novembre 2024

Razmokets

Bureau

Présidente : Brenda Guillois
 Vice-Présidente : Mathilde Duval
 Trésorière : Céline Blin
 Vice-trésorière : Charlene Gonnet
 Secrétaire : Emeline Roussel
 Vice-secrétaire : Céline Langelier

Membres : Pauline Andreau, Elodie Lory, Elodie et Manuelle Bideault-Legoff, Ménanie Millière, Pauline Burçon, Agathe Berthe, Mélanie Bouvet.

Cette année 2023, le thème nature a été retenu pour les activités de l'accueil de loisirs. Grâce à une super équipe d'encadrant : Victor, Aline, Fanny, Pauline, Camille et Melyna les enfants ont pu profiter de différentes animations pendant les 3 semaines d'ouverture du centre.

La fréquentation a été très satisfaisante entre 22 et 34 enfants sur les 3 semaines. Les stages équitations ont été appréciés et le cadre des écuries de Neuville (Saint Denis de Gastines) était très adapté pour les enfants.

Plusieurs sorties ont été mises en place : piscine (Evron), les jardins de Brocéliande et l'arche Desnoé (Saint Berthevin).

Deux veillées (Kin Ball et Patouille) ont été organisées par l'équipe d'animation et la veillée de fin de centre par l'association les Razmokets.

L'association remercie la commune qui met à disposition de l'association les locaux et le personnel encadrant



Retraite Sportive Frambaldéenne

L'association de la retraite sportive frambaldéenne a pour objet de créer du lien social et culturel dans le cadre de loisirs et de convivialité pour les retraités de St Frambault de prières par des activités sportives, randonnées pédestres balades à vélo, pétanque et des jeux de société.

L'association compte à ce jour 66 adhérents, l'ouverture de l'association a permis à des personnes seniors d'intégrer le groupe pour participer à des jeux société.

La cotisation annuelle reste inchangée à 12 euros.

Nous nous réunissons tous les lundis (pétanque et jeux de société) et jeudis (marche et vélo) après-midi de chaque semaine au foyer, place de la mairie.

Rétrospective 2023 :

Les projets d'activités et d'animations pour 2023 ont été réalisés avec satisfaction :

- Participation à la journée randonnée "la frambaldéenne".
- Sortie au bord de mer sur 2 jours.
- Soirée barbecue.
- Randonnée semi nocturne avec dons de 2000 € au profit d'œuvres caritatives et de recherche (téléthron, mucoviscidose).
- Rencontre interclubs pétanque et randonnée.
- Soirée dégustation d'huîtres.
- Soirée bowling suivi d'un apéritif dinatoire.



Projets 2024, pour les adhérents :

- Soirée jeux de société.
- Sortie bord de mer, 2 nuitées en avril ou en septembre
- Journée barbecue et karting en juin.
- Soirée conviviale de fin d'année le 12 décembre.

Projet 2024, ouvert au public :

- Soirée dégustation d'huîtres le 29 novembre.



Bureau

Président : Didier Rebuffé
 Secrétaire : Daniel Millet
 Secrétaire adjointe : Claudine Millet
 Trésorier : Marc Landais

Membres

Pierre Cuétor, Michel Gandais, Yvette Gandais, Albert Girault, Philippe Guihéry, Christian Gonnet, Claire Le Brun, André Perrier.

Pour tous renseignements,
 Didier Rebuffé : 06 37 46 84 69
didrebuffe@orange.fr

AJSF Football

Cette année 2023 se termine avec une nouvelle fois une année bien remplie avec beaucoup d'animations, de plaisir.

Le bilan de l'école de football

La saison 2022-2023 a été une saison de confirmation avec un nombre de licencié qui s'est maintenu par rapport aux saisons précédentes, l'AJSF comptabilisait 43 jeunes passionnés et passionnées. Cet ensemble de jeune à une nouvelle fois bénéficier d'un encadrement assuré par des bénévoles toujours plus passionnés et engagés. Cette passion s'est naturellement traduite par la réalisation d'un stage pendant les vacances scolaires de février qui a rencontré un vrai succès. Stage qui s'est axé sur l'apprentissage des règles du foot, la connaissance du club et sur l'environnement.

Cette initiative s'est vue récompensée par l'instance départementale avec la récompense de la meilleure action du mois de février.



Un regard sur les plus grands

En ce qui concerne les seniors, les deux objectifs sont atteints avec le maintien en départementale 2 pour l'équipe première et un maintien en départementale 3 pour l'équipe réserve.

Avec notamment une excellente ambiance tout au long de la saison que ce soit sur et en dehors du terrain.



La vie du club

Cette saison a également été marquée par le retour, le 25 mars 2023 de la soirée du club avec pas moins de 230 invités. Elle a également été marquée par l'arrivée de 14 nouveaux sponsors que l'on remercie pour leur confiance.

La traditionnelle assemblée générale de fin de saison a été l'occasion de quelques changements au sein du bureau, Robin MOUTEL devient le nouveau vice-président, Dylan LEVERRIER le nouveau secrétaire général, Mathilde DUVAL la nouvelle trésorière et Mélanie FIRMESSE la nouvelle trésorière adjointe, merci à eux pour leur investissement.

Remerciements

L'association jeunesse sportive frambaldéenne tient sincèrement à remercier l'ensemble des familles qui nous ont fait confiance tout au long de cette saison ainsi que l'ensemble de ses bénévoles pour leur engagement et la passion dont ils ont fait preuve.

Comité de jumelage

Le Comité de Jumelage de Saint Frambault de Prières et de Sielenbach existe officiellement depuis 1992. Il a pour but d'entretenir la rencontre et l'amitié entre nos deux pays par le biais de diverses activités culturelles, sportives et rassemblements intergénérationnels.



Nous avons fêté les 31 ans de jumelage cette année en France.

A l'occasion, un nouveau mât de mai a été inauguré.

ACTIVITES 2023

- ✓ Mars 2023 : La soirée du jumelage a été une nouvelle fois une réussite.
- ✓ Août 2023 : Nos amis allemands sont venus nous rendre visite le temps d'une semaine riche en émotions comme toujours.
 - Malgré le mauvais temps que nous avons eu, tout le programme a pu être réalisé : journée festive et sportive le Dimanche, séjour à Pleuneuf Val d'André, visite du moulin à papier de Ste Suzanne, soirées diverses intergénérationnelles.

Notre bureau a changé :

Présidente : Mme Davoust Marion
Co-Présidente : Mme Mérienne Adeline
Secrétaire : Mme Maggy Janvier
Secrétaire-Adjointe : Mme Vovard Annie
Trésorière : Mme Chemin Alison
Trésorier-Adjoint : M. Bouin Claude

A retenir pour 2024 :

- Samedi 17 février : Soirée du Jumelage (choucroute ou jambon au cidre)
- Vendredi 22 mars : Assemblée Générale
- Du 2 au 9 août 2024 : séjour chez nos amis allemands.



Merci à la Municipalité, au Conseil Départemental de La Mayenne et à l'Office Franco-Allemand pour leurs aides matérielles et financières apportées à l'association.

Merci à tous les bénévoles de notre association

N'hésitez pas à nous contacter pour participer au séjour ; les inscriptions vous seront distribuées par voie postale. Vous pouvez aussi intégrer notre association quand vous le souhaitez.

Davoust Marion : 07.86.97.64.69 / jumelagesaintframbault@gmail.com





Le Fram'Bar

Déjà plus d'une année de fonctionnement de votre bar associatif, un rendez-vous régulier de la population le vendredi à partir de 19h au foyer.

Le Conseil d'Administration vous propose des animations variées au cours de l'année quelques membres ont été renouvelés lors de notre AG. Les non adhérents sont invités à nous rejoindre pour 5 euros de principe d'entrée dans l'association. En tant qu'adhérent vous pouvez participer aux permanences, ou pas, rejoindre les groupes composés pour des organisations d'animations si vous en avez l'envie ou simplement soutenir nos actions.

Nous souhaitons proposer à la population des animations amenant à se rencontrer et passer un moment ensemble. Des membres du collectif ont confectionné une scène pour les concerts ou autres spectacles. Notre scène est ouverte à vos envies ou talents, notre lieu existe pour cela aussi. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous poursuivons nos actions de manière transversale avec d'autres associations ou acteurs culturels locaux.

Contactés par le Kiosque et Tribu, associations culturelles du territoire, le Fram'bar a été partenaire de l'évènement MIAM programmé à St Fraimbault en 2023, conteurs, musiciens, acteurs ont animé un dimanche de février. Le public était là pour notre plus grand plaisir à partager ce moment.

En juillet lors des rencontres sur le thème de la rivière organisées par le CPIE, nous avons à la plage accompagné cette association et le concert qui y était produit. Une scène naturelle ouverte qui a accueilli plus de 200 personnes par une belle soirée d'été.

Notre association commence à être reconnue ainsi nous sommes abordés pour proposer des animations comme la soirée jeux avec le musée du Château de Mayenne, un nouvel échange sur la pratique du vélo dans les déplacements au quotidien aura lieu avec l'association la Roue Libre.

Des rendez-vous vont devenir réguliers tout pendant que la population répond présente, Halloween qui cette année était en lien avec le point lecture grâce à la lecture d'un conte aux 52 enfants par une des bénévoles, le Carnaval en février, ainsi que la soirée beaujolais le vendredi qui suit sa sortie officielle puisque la première qui a eu lieu en novembre vous a rassemblés.

Sur l'année 2023, 15 évènements ont été proposés par le Fram'bar, concerts, animations, rencontres.

Rétrospective 2023



Fête de la musique



Soirée karaoké



Soirée vacances à vélo



Carnaval



Concert 15-45



Partenariat CPIE

Agenda des animations du Fram'Bar :

- **19 Janvier** : 20h30, soirée galette offerte et découverte d'un nouveau heu en partenariat avec le Projet Alimentaire Territorial.
- **2 Février** : 20h30, soirée contes tout public avec Olivier Hédin de la compagnie OH (le crieur du marché).
- **9 Février** : 20h30, soirée découverte, dégustation bières en présence de brasseurs locaux.
- **17 février** : 15h, carnaval des enfants et parents.
- **15 mars** : 20h30, soirée vélo taf et loisirs avec l'association La Roue Libre.
- **22 mars** : 20h30, le duo La Sainte Famille Machin chante Brassens.
- **12 avril** : 20h30, théâtre, Jérôme Rousselet jouera son spectacle « morceaux de vie ».

Suivez notre actualité sur Intramuros, Facebook et Instagram

Tennis de table



Le club AJSF Tennis de Table compte aujourd'hui une équipe engagée au niveau M2, ancienne "Super D2".

Lors de la deuxième phase de la saison 2022-2023 l'équipe a atteint la 4ème place de son groupe, une performance historique pour le club. La première phase de la saison en cours a vu l'équipe finir 5ème.

Pour la prochaine saison, le club a pour projet d'agrandir sa famille en créant une deuxième équipe. Nous vous invitons à nous rejoindre dans ce beau sport qu'est le tennis de table !

Le tennis de table est un sport certes individuel, mais l'esprit club crée une fraternité, un sentiment d'appartenance à un groupe, des valeurs qui poussent ses adhérents à donner le meilleur d'eux même à chaque instant ! Un sport accessible pour tous les niveaux et pour tous les âges !

Les matchs ont lieu vendredi soir à partir de 21h00 à la salle des fêtes de St Frambault-de-Prières.

L'ensemble du club souhaite aux Frambaldéens une très belle année 2024 !

Bureau

Président : Dominique Cartigny

Trésorier : Alexandre Quéguineur

06.06.40.27.75

Secrétaire : Hervé Guédon

Informations générales

Carte d'identité, passeport.

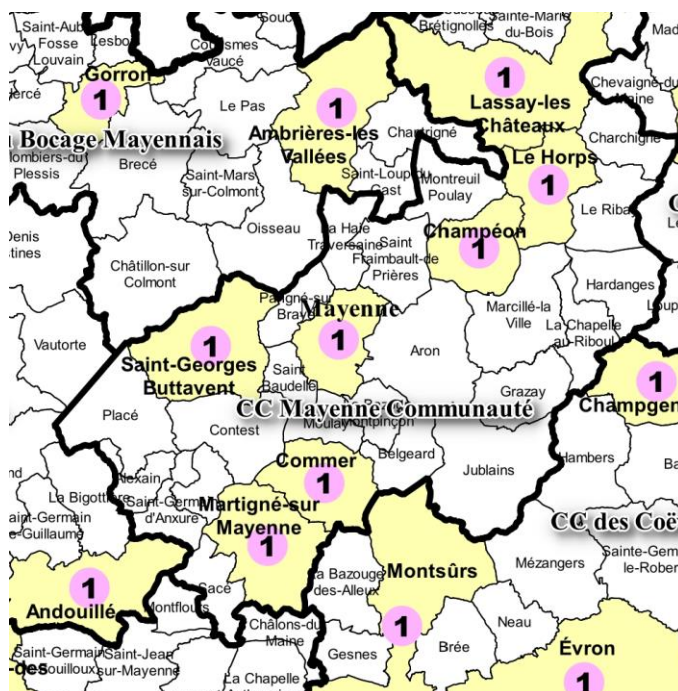
La mairie ne délivre pas de carte d'identité ou de passeport

Notre commune ne disposant pas de dispositif de recueil, **elle ne délivre pas les papiers d'identité.**

Voici la liste ci-dessous des communes aux alentours qui en sont équipées et où vous pouvez faire vos papiers d'identité.

La démarche par étapes :

- Afin de gagner du temps et de payer vos éventuels timbres fiscaux en ligne, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de **l'ants.gouv.fr** ; Attention aux sites frauduleux car cette démarche est gratuite !
- Choisir le lieu où vous ferez la démarche **et prenez rendez-vous**. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR).
- Préparez les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie et finaliser votre demande.
- Suivre l'état d'avancement de votre demande : connectez-vous à votre espace ANTS et renseignez le n° de demande remis par la mairie dans le module de suivi.
- Lorsque votre pièce d'identité est prête, la retirer **personnellement** dans les 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.



 commune équipée de DR



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de la durée de validité de cinq ans des cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité délivrées depuis le 01/01/2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013.

La carte d'identité d'un mineur est valable 10 ans.



France services : Une offre de proximité et de qualité.

Rapprocher le service public de chaque citoyen, faciliter les démarches du quotidien au sein d'un guichet unique : France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires !

Santé, famille, retraite, logement, impôts... Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une des 2000 France services qui ont déjà ouvert leurs portes partout en France. Ainsi, 95% des Françaises et des Français peuvent accéder à une France services à moins de 30 minutes de leur domicile.

Chaque France Services permet un accompagnement sur les démarches de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent un accompagnement dans 100 % des France Services.

France services / Mayenne

Hôtel de ville et de Communauté

10, rue de verdun

Du lundi au vendredi :

8h30-12h / 13h30-17h30

☎ 02 43 30 48 55

franceservices.mayenne@mayennecommunaute.fr

France services / Lassay-Les-Châteaux

15, grande rue

Du lundi au jeudi :

8h30-12h30 / 13h30-16h30

Vendredi 8h30-12h30

☎ 02 43 00 16 36

franceservices.lassay@mayennecommunaute.fr



Pour un déplacement efficace, Je me munis de mon **téléphone portable**, mon **adresse mail** avec le mot de passe, mais aussi pour :

- Un dossier CAF : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe, mon dernier avis d'imposition, ma carte d'identité.
- Un dossier d'assurance maladie (AMELI) : mon n° de sécurité sociale, mon code confidentiel.
- Un dossier d'assurance retraite (CAR-SAT) : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe.
- Un dossier pôle emploi : mon identifiant, mon mot de passe, un CV papier ou sur une clé USB si possible.
- Un dossier MSA : mon n° de sécurité sociale, mon mot de passe.

Rénovation énergétique des logements

Pour éviter les mauvaises surprises, **si vous avez un projet de réhabilitation de votre logement, vous avez tout intérêt à vous rapprocher de France Rénov'** qui conseille gratuitement en toute neutralité.

France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'État avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Quels travaux réaliser ? Quelles aides financières sont disponibles et où les demander ? Comment trouver des artisans qualifiés RGE ? Les conseillers de France Rénov' sont là pour vous aider à construire un projet sur-mesure, adapté à vos besoins.

Les autres partenaires :

ADIL

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement informe les propriétaires et les locataires sur leurs droits et obligations, les solutions adaptées à chaque particulier.

SOLiha

L'association accompagne les ménages éligibles aux aides de l'Anah dans les travaux d'accessibilité du logement, de maintien à domicile mais également de rénovation énergétique ou de réhabilitation globale.

CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement vous conseille sur le projet, son implantation et sur les réformes réglementaires liées à l'urbanisme et à l'énergie.

SYNERGIES

L'association répond à vos interrogations sur les travaux de rénovation énergétique, de production d'énergie ou les bons gestes à adopter pour réaliser des économies d'énergies à la maison.



- **Contactez France Rénov'**
au 08 06 70 53 53

Comment éviter les arnaques ?

Il est préférable de respecter les règles suivantes :

1. Être vigilant, les services publics ne démarchent jamais
2. Se méfier des simulateurs d'aides sur internet.
3. Prendre le temps de comparer plusieurs devis.
4. Ne pas communiquer de coordonnées bancaires ou fiscales.
5. Faire attention aux offres trop alléchantes.

Lieux de permanence

A Mayenne

- Espace Grimaldi 84 Place des Halles • Le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois
De 9h à 11h, sans rendez-vous : Soliha, ADIL et CAUE
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous :

A Lassay-Les-Châteaux

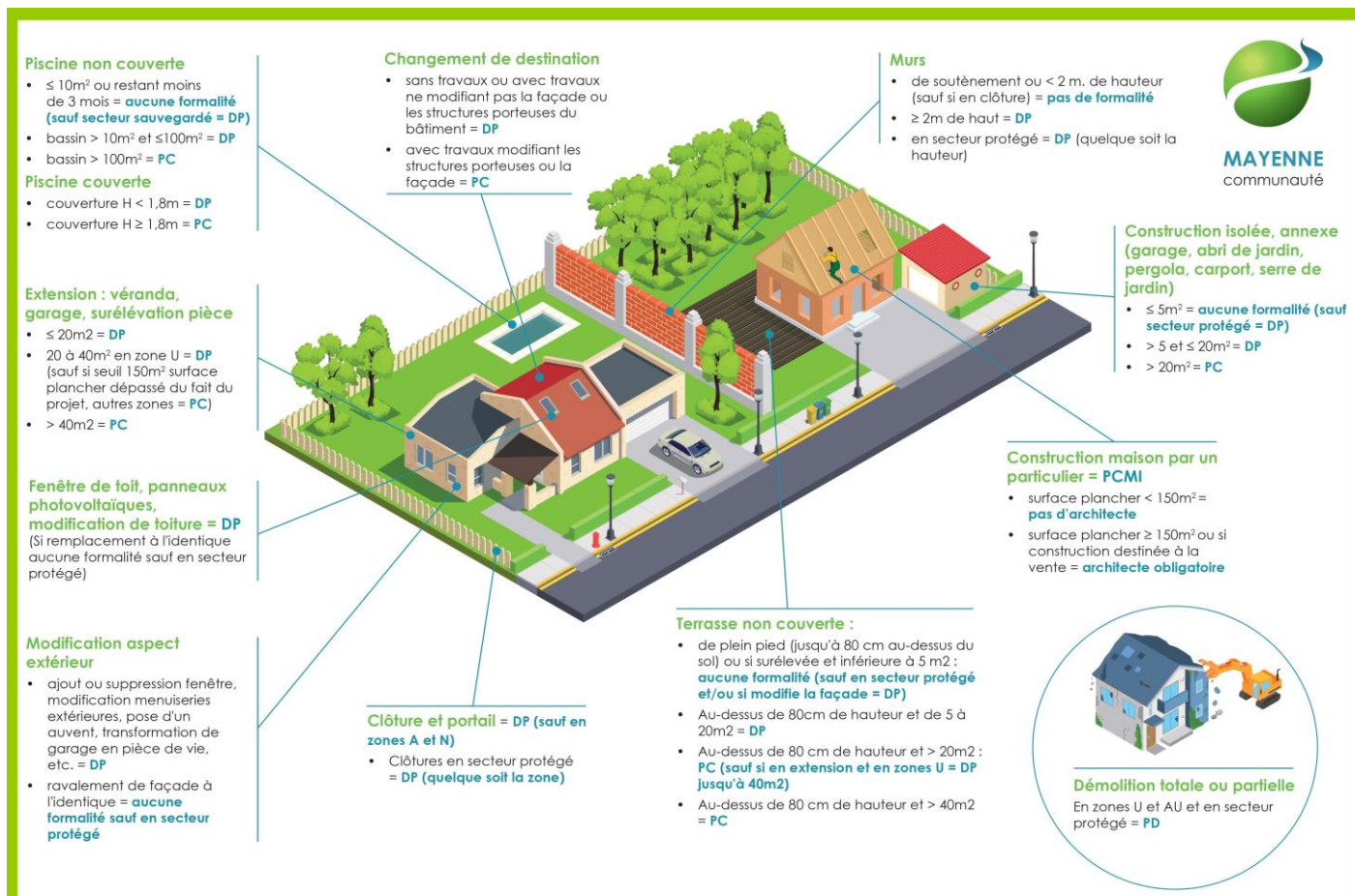
- Maison France Services 15 Grande Rue • Le 2^e jeudi de chaque mois
De 10h à 12h, sans rendez-vous : Soliha et Synergies

A Martigné-sur-Mayenne

- Mairie de Martigné 5, place de l'église • Le 2^e jeudi de chaque mois
De 14h à 16h, sans rendez-vous : Soliha
De 14h à 17h, sans rendez-vous : Synergies



Urbanisme : Travaux - quels documents dois-je déposer ?



DP : déclaration préalable (délai instruction 1 mois) – PC : permis de construire ((délai instruction 3 mois)

PCMI : permis de construire maison individuelle (délai instruction 2 mois) – PD : permis de démolir ((délai instruction 2 mois)

PCMI : permis de construire maison individuelle (délai instruction 2 mois) – PD : permis de démolir ((délai instruction 2 mois)

Recours à l'architecte obligatoire pour les permis de construire dans les cas suivants :

- Dossier déposé par une personne morale.
- Pour les personnes physiques : surfaces de plancher créées $\geq 150m^2$ ou pour un projet d'extension ; lorsque l'existant est $\geq 150m^2$ ou que le projet conduit à dépasser ce seuil de $150m^2$.

Permanences de conseils aux particuliers

Pour un projet de rénovation, de construction ou d'aménagement

Bénéficiez de conseils gratuits



Le service instructeur de Mayenne Communauté tient des permanences de "conseils aux particuliers" sur rendez-vous et selon le planning suivant (et sauf exceptions) :

- le mardi matin de 8h30 à 12h00 à Mayenne ;
- le jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Lassay ;
- le vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Martigné.

Sa mission est de conseiller les particuliers sur leurs projets, les renseigner sur la réglementation applicable, les procédures et les formalités à accomplir ainsi que sur le fonctionnement de la plateforme de dépôt numérique. En aucun cas, l'agent de permanence ne remplit les cerfas ni ne fait pas les plans à leur place.

Pour une bonne organisation, les demandes de rendez-vous seront centralisées au service ADS à Mayenne soit par téléphone au 02.43.30.21.21 soit sur l'adresse urbanisme@mayennecommunaute.fr

Préservons la biodiversité

Protégeons nos amis les hérissons, ils disparaissent...

Ce sympathique petit animal bardé de piquants est un mammifère qui vit essentiellement la nuit. Dès la tombée du jour, il part en quête de nourriture. Insectivore il se nourrit d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces, d'œufs, de fruits et de baies.

Durant ces promenades nocturnes, il fait énormément de bruit, il grogne, s'énerve, mange bruyamment...mais on l'aime quand même !

Le hérisson est strictement protégé. Il est interdit de le tuer, de le blesser, de le transporter, de le vendre, mais aussi de le garder chez soi comme animal de compagnie, même pour le soigner.



Il n'est pas normal de voir un hérisson de jour, si vous en voyez un et qu'il présente les symptômes décrits ci-dessous, il doit être pris en charge.

- Il est clairement blessé (sang, boiterie...). Il tousse, éternue, hurle, bave à l'excès. Il est affaibli, se laisse approcher sans se mettre en boule, est couché sur le flanc.
- Des mouches tournent autour de lui et pondent sur lui.
- Il est maigre et semble désespérément chercher sa nourriture (Haut sur les pattes, très agité en pleine journée, silhouette creusée et allongée).
- Il est coincé dans un grillage ou autre piège (même si vous ne voyez pas de blessure il est préférable qu'il soit vu par un soigneur ou un vétérinaire afin de s'assurer de sa bonne santé), ne le relâchez pas de suite même si vous l'avez décoincé
- C'est un orphelin de moins de 200 grammes.

Vous pouvez alors contacter l'association boules épiques 53 urgencesboulesepiques@gmail.com. Le hérisson sera alors être pris en charge dans un centre de soins agréé ouvert depuis juin 2022 et situé dans le nord Mayenne (antenne relais « Les moelleux de Romenaie by boulesepiques35 »).

Haies bocagères : des réservoirs de biodiversité.

Les haies et les bocages sont des trésors de biodiversité. Dans les écosystèmes des bocages vivent de nombreuses espèces animales et végétales, qui participent à la richesse de ces environnements relativement différents selon les régions.



Le Pan Local d'Urbanisme Intercommunal conditionne les suppressions des haies bocagères : pour chaque commune, le PLUi a identifié et localisé les éléments de paysage, délimité les secteurs à protéger pour préservation.

Les éléments paysagers (haies bocagères, arbres isolés protégés, espaces verts protégés, espaces boisés classés, chemins protégés, alignement d'arbres) sont soumis à autorisation (déclaration préalable), de même que toute modification d'une haie en clôture en zone U (urbaine).

Avant tout travaux renseignez-vous en mairie. Le Cpie Mayenne Bas-Maine (02.43.03.79.62) peut accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs haies, évitant ainsi des actions malheureuses sur les haies protégées particulièrement.

Règles de civisme

Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif de l'habitant-citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que **l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers**. C'est une manière de vivre ensemble dans l'intérêt et le respect commun. Parce que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. La qualité de notre cadre de vie dépend de la bonne volonté de chacun. Une meilleure condition de vie en collectivité passe par des gestes simples : **être tolérant, solidaire, poli et respectueux**.

LE CIVISME C'EST...



J'utilise des appareils de bricolage et jardinage aux horaires autorisés :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

OBLIGATOIRE



LAISSONS LE TROTTOIR AUX PIÉTONS



Conformément à l'arrête municipal n°2013-31, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les trottoirs des deux côtés de la chaussée le long de la RD 151 ET RD 266 dans la traverse de l'agglomération.

J'AIME MA VILLE,
J'AIME MON CHIEN
JE RAMASSE !



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

- Le brûlage des résidus de jardins est interdit en application du règlement sanitaire départemental.
- Les déchets doivent être apportés à la déchetterie ou mis en dépôt aux fins de compost.
- Le brûlage à l'air libre d'autres matières (sacs plastiques, résidus, divers...) est strictement interdit. Les déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche.

J'entretiens mon
trottoir !



- Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.
- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Servitudes de trottoir : Les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui en a la responsabilité et doit en assurer l'entretien quelle que soit la saison.

La commune n'intervient que lors d'événements exceptionnels. En cas de chute de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégageant celui-ci autant que possible.

...RESPECTER LES AUTRES

Concours photos

La commune a organisé son 1er concours Photos. Deux catégories : Adulte (à partir de 17 ans) et Jeunesse (de 6 à 16 ans). Le thème était le suivant "Mon village, Saint Frambault de Prières". Les classements ont été établis à partir du vote du jury (composé du maire, de 2 élus, Mme Liot et Mme Ozille) et du vote du public.

Les lots étant les suivants :

- Catégorie adulte (3 premiers) : des paniers gourmands d'une valeur de 100 €, 75 € et 50 €.
- Catégorie jeunesse (3 premiers) : des bons d'achat chez King Jouet de 75 €, 50 € et 25 € ainsi que des lots de consolations pour tous les participants âgés de 6 à 11 ans.
- Prix du public : un panier gourmand d'une valeur de 100 €.

La remise des prix a eu lieu lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier dernier.

1er prix du jury catégorie adulte : Résidents St Georges de Lisle



1er prix du jury catégorie enfance : Gabriel Blas



Prix du public toutes catégories : Mme Garnier Matine



Nous remercions tous et celles qui ont bien voulu participer à ce concours qui sera reconduit ultérieurement avec un nouveau thème.

Point lecture : Venez découvrir ou redécouvrir le plaisir de lire

Convaincus de l'utilité sociale, culturelle, éducative des bibliothèques, notamment en tant que lieu de proximité dans la commune, il est de nouveau fait appel à de nouveaux bénévoles pour continuer à assurer les permanences du point lecture.

Actuellement, et ce n'est pas suffisant, les permanences ne sont assurées que par 3 volontaires que nous remercions.



CONTACT : Mairie 02 43 00 87 78

ACCUEIL DU PUBLIC :
le Samedi : 10h30 à 12h

Culte

La commune de Saint Frambault de Prières fait partie de la paroisse Ste Anne sur Aron, de même que Aron – La Bazoge Montpinçon – Belgeard – Commer – Grazay – Jublains et Marcillé la ville.

Une messe est célébrée chaque dimanche à 11h à ARON et chaque vendredi à 16 h 30 à la chapelle de St Georges de l'Isle.

Les baptêmes, mariages et sépultures sont assurés dans l'église choisie par les familles suivant la disponibilité des prêtres (diacres ou guides de sépultures).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les membres de l'équipe de proximité :

Monique SALMON (02 43 00 87 80)

ou Claudine CHEMIN (02 43 04 10 99)

OU vous adresser au presbytère d'ARON

le mardi et le samedi de 10h à 12h.

12, rue de Baladé (02 43 04 21 00).



Mercredi 4 décembre 2023,
des enfants ont installé la crèche dans l'église.

Téléchargez l'application Intramuros !



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR Google Play App Store

Depuis plusieurs années, la commune s'est dotée de l'application « Intramuros ». Nous y voyons plusieurs utilités et un intérêt majeur pour la population.

En effet, ce système d'informations et d'alerte permet de vous transmettre des données en temps réel. Nous y voyons un moyen rapide et efficace de prévenir le plus grand nombre de nos concitoyens d'événements touchant notre commune.

Comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application sur Google Play ou App Store, c'est gratuit !
2. Choisissez votre commune et abonnez-vous aux notifications.

Consultez sur le site internet !

www.saintframbaultdeprieres.com

Pour répondre à vos besoins et pour renforcer les liens entre la commune et ses habitants, le site internet permet d'accéder à toutes les informations liées à l'enfance et la jeunesse, à la culture et aux animations, à la solidarité, à l'urbanisme etc...

Les différents documents de la commune sont également téléchargeables. « Informer, communiquer, diffuser, le site internet est un outil de communication et un véritable service public adapté aux pratiques actuelles de nos administrés ».

Au-delà de cet aspect pratique, les habitants sont également à la recherche de simplification.

Bonne navigation 🌈



Site officiel : saintframbaultdeprieres.com | Aller au menu | Aller au contenu

A+ A- Accessibilité Version Mobile Espace Membre Contact

Bienvenue Vie municipale Vie quotidienne Associations Vie économique Citoyenneté

Transport à la demande : ALEOP

Actualités

Le Syndicat des mobilisés de l'agriculture...
COVOITURER AVEC KLAXIT !
Mayenne Communauté poursuit son partenariat avec « Klaxit » : Depuis le lancement d'une...

APICULTURE : DÉCLARATION DE RUCHES
Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre. La déclaration de ruches...

ARGENT DE POCHES
INSCRIPTION CHANTIER ARGENT DE POCHES 2024
La commune propose depuis plusieurs années des chances de proximité pour les jeunes...

Accédez aux Démarches en ligne

En un clic Associations Menu cantine

Location Salles École H. Dées Tribune

Météo

Etat civil 2023

NAISSANCES

- LANDAIS Emile
Né le 14/02/2023 – 3, Le Bourgneuf
- MARCK Aliya
Né le 12/03/2023 – 1, La Mare au Planche
- MAIGNAN Ambre
Né le 04/05/2023 – 1, La Petite Marcillerie
- LE LUBOIS DE TRÉHERVÉ Ethan
Né le 18/05/2023 – 1, La Maganerie
- BRUNEAU Paul
Né le 12/11/2023 – 2, La Parbrunière

8 naissances en 2023
4 autorisations de publications

MARIAGES

- Emeline BEAUPIED et Arnaud ROUSSEL
Le 24/06/2023
- Malika RADÉ et Jérôme NOËL
Le 08/07/2023
- Julie PETIT et Fabien PRIMAUX
Le 15/07/2023

DÉCÈS

- FILLIOD Martial, le 17/03/2023
M.R Saint Georges de lisle
- FOUBERT Dominique, le 22/03/2023
M..R St Georges de lisle
- PATARD Christian, le 25/04/2023
4 La Grande Marcillerie
- PESNÉ Pierre, le 31/05/2023
M.R St Georges de lisle
- MANCEL Jacques, le 01/08/2023
M.R St Georges de lisle
- LEFOULON Michelle, le 17/10/2023 (T)
4, impasse des Ponceaux
- DA CAMARA Emmanuel, le 19/11/2023
4, Rue de l'isle

Dates à retenir 2024

JANVIER-FEVRIER-MARS

- 3 février : Soirée comité des fêtes.
- 17 février : Soirée comité de jumelage (choucroute).
- 16 mars : Soirée A.P.E. (théâtre).
- 23 mars : Soirée Foot.

AVRIL-MAI-JUIN

- 19 Mai : « Frambaldéenne ».
- 9 Juin : Elections européennes.
- 1^{er} Juin : Portes ouvertes St Georges de Lisle.
- 29 Juin : Fête de l'école.

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

- 2 au 9 Août : Jumelage (séjour à Sielenbach).
- 30-31 Août : Week-end festif.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

- 5 octobre : Repas CCAS.
- 16 Novembre : Soirée A.P.E.
- 29 novembre : Soirée retraite sportive (huîtres).
- 7 Décembre : marché de Noël.



Comité de rédaction : Pascal Touchard, Sandrine Nion, Thierry Moutel, Ophélie Garniel, Maggy Janvier, Jennifer Paradis, Lucie Dalibard.

Impression : Lepetit Imprimeur, Mayenne

Crédit photos : Ouest-France, Courrier de la Mayenne, Publicateur libre.

Consultation publique

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)

La loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération des énergies renouvelables. Le conseil municipal doit définir ces zones après une consultation du public.

• Qu'est-ce qu'une zone d'accélération des EnR ?

- Secteurs témoignant d'une volonté politique des communes d'accueillir des EnR.
- Permet d'attirer l'implantation des projets d'EnR aux endroits jugés opportuns.

• Qui peut la définir ?

- Compétence : commune par délibération du conseil municipal **après concertation locale**.

• Enjeux :

- Décarbonisation de la production d'énergie.
- Indépendance énergétique.

• L'identification des zones :

- **Zone d'accélération « Photovoltaïque sur toiture ».**
- **Zone d'accélération « Photovoltaïque au sol.**
- **Zone d'accélération « Photovoltaïque sur ombrières »** : les parkings d'une surface comprise entre 1 500 m² et 10 000 m² devront être équipés d'ombrières photovoltaïques sur au moins 50% de leur surface d'ici le 1^{er} juillet 2018.
- **Zone d'accélération « Chaleur renouvelable – Biomasse ».**
- **Zone d'accélération « Eolien ».**
- **Zone d'accélération « Méthanisation ».**

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR) sont des secteurs témoignant avant tout de la volonté politique de la commune d'accueillir des installations d'EnR sur son territoire et donc d'agir en faveur de la transition énergétique. Ces zones ouvrent droit à des réductions de délais d'instruction en cas de demande d'autorisation ainsi qu'à des dispositifs financiers avantageux.

Les zones d'accélération **ne sont pas des zones exclusives d'installations d'EnR** : des projets pourront être autorisés et financés en dehors des zones d'accélération. Les projets situés dans ces zones sont soumis aux mêmes procédures réglementaires. À contrario, ce n'est pas parce que le conseil municipal définit des ZA EnR qu'un projet est nécessairement en cours ou verra obligatoirement le jour. **Il s'agit d'une incitation.**

Les zones d'accélération sont à définir par type d'énergie renouvelable (photovoltaïque sur bâtiment, photovoltaïque au sol, éolien terrestre, chaleur renouvelable, méthanisation), selon les enjeux et les choix du territoire.



La création de ces zones est soumise à la consultation des habitants. Afin que vous puissiez donner votre avis, une réunion publique sera organisée la première quinzaine de février 2024.

REMERCIEMENTS AUX SPONSORS

CTGF
Bouin SARL
 02 43 04 44 51
 E-mail: bouinsarl@orange.fr
 La Gare
 53300 St Fraimbault de Prières
 Fax: 02 43 00 00 45

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- ELECTRICITÉ
- ENERGIES NOUVELLES

Vente Électroménager

Danveau Automobiles
 Mécanique Carrosserie Peinture
 Route de Lassay Les Châteaux
 53300 SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERE
 Tél. 02 43 00 87 21

Port: 06 43 52 08 88
 thierry.danveau@wanadoo.fr
 www.autos.fr

Coiffure Mixte
INFINI'TIFF
 1, Place de l'église
 53300 St Fraimbault de Prières
 Tél : 02 43 00 81 58

SARL Maréchal Christian
 TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT
 ASSAINISSEMENT - FOSSES SEPTIQUES
 AMÉNAGEMENT DE COURS...

Les Mollans 53300
 ST-FRAIMBAULT-DE-PRIERES
 lesmollans@orange.fr

06 86 80 28 09
 02 43 00 98 95

CHARPENTE - COUVERTURE
Christophe Letertre
 Maison Ossature Bois
 Réparation - Ramonage

ARB 114
 Artisans Réunis du Bois

Z.A. - 53300 CHANTRIGNÉ
 02 43 00 84 36 - Fax: 02 43 00 17 82

thélem
 assurances

Maggy JANVIER
 Agent Général Thélem assurances

Agence de Mayenne
 BP 60425 - 53104 MAYENNE
 Tél. 07 71 14 87 08
 maggy.janvier@thelem-assurances.fr

DENOUILLE - GARNIER
Christophe
 02 43 04 15 03
 06 72 88 76 67

TAXI
 Transport malades
 assis et personnels
 Hospitalisations : Entrées/Sorties
 10, rue Pierre Curie - 53100 MAYENNE

MP Bois
 Abattage/Abattage dangereux/ élague

PELOUIN Mathieu
 bucheron/elagueur
 à Saint Fraimbault de Prières

07 80 54 43 78
 pelouinmathieu@orange.fr

SUEZ

*Artisan
 créateur
 de métal*

sarl Maréchal
 160 rue des Haras
 53100 MAYENNE
 02 43 00 81 23 • 06 32 34 02 79
 mail : sarl.marcau@wanadoo.fr
 www.marcaumetal.fr